



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2009**

QUESTIONS ORALES - SEANCE CLASSIQUE

*Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/MPF*

Les réunions se tiennent au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi dix juillet deux mille neuf respectivement à quinze heures et dix-sept heures quarante, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 3 juillet 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

1^{ère} SEANCE - QUESTIONS ORALES

GROUPE MAJORITE

Question	Avec débat
Rubrique	La sécurité
Texte	<p>Monsieur RAMBAUD : <i>Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,</i></p> <p><i>Alors que plusieurs réunions sur la délinquance se sont tenues pour faire le bilan de l'insécurité, des événements se sont déroulés sur la commune et vous ont incité à prendre un certain nombre de mesures. Pourriez-vous nous présenter les différents dispositifs mis en œuvre dans le domaine de la sécurité, notamment en période estivale sur le territoire communal ?</i></p>
Réponse	<p>Monsieur le Maire : Merci.</p> <p>Donc, comme vous le savez, d'abord la sécurité est un des engagements fort de notre municipalité et cela fait partie des dix engagements prioritaires.</p> <p>Dans cette sécurité, chaque année nous faisons le point et nous mettons des dispositifs en fonction des situations particulières.</p> <p>Nous avons, bien entendu, renforcé les dispositifs de sécurité en période estivale comme chaque année. Cependant, cette année nous nous sommes trouvés dans une situation où un certain nombre d'évènements, en particulier des bagarres au petit matin, ont réveillé notre attention et un certain nombre d'incivilités qui se déroulaient dans Juan-les-Pins et dans la vieille ville nous ont amené à revoir notre dispositif.</p> <p>Vous le savez, nous avons aujourd'hui une Police municipale qui est faite de 86 agents en tenue, renforcée, chaque année, par le recrutement des auxiliaires temporaires de Police municipale qui sont une douzaine.</p> <p>La forte implication de la Municipalité dans la poursuite de l'objectif de sécurité se fait en regardant chaque fois les résultats annuels au travers du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et en essayant d'allier les trois dispositifs que sont la prévention, la dissuasion et la répression.</p>

A titre d'information, il y avait 5.104 faits en 2000, 3.918 en 2008 et 804 au 1^{er} avril 2009. Bien entendu, la période estivale est une période dans laquelle il y a plus de population et donc plus de délinquance que d'incivilité. Néanmoins, nous voyons que la criminalité sur le territoire communal diminue.

Participent à ces bons résultats bien sûr, les prises de mesures de police saisonnière. Ces mesures sont temporaires, circonstanciées et limitées dans le temps et dans l'espace. Elles sont reconduites chaque année et elles cherchent à la tranquillité publique. Il s'agit par exemple : de la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public, d'interdire la mendicité agressive, de réglementer les fermetures tardives de débits de boissons ou des établissements qui pratiquent les ventes à emporter.

Par ailleurs, le renforcement des dispositifs de sécurisation dès le trois juillet, puisque à ce moment-là on obtient des renforts de police et de fait la Police municipale peut être reconvertie dans des missions autres que les rentrées des écoles. Nous avons sur les secteurs hyper centre (Place de Gaulle, Place Nationale, Gare SNCF, Plage publique de Juan-les-Pins, la Pinède de Juan-les-Pins et le Carrefour de la Joie/Baudoin) mis un renforcement avec un étalement des horaires.

En effet, le renforcement de l'îlotage fait qu'aujourd'hui nous avons étendu les horaires d'ouverture en soirée durant la période estivale. C'était d'ailleurs, je le rappelle, dans les 110 propositions que nous avons faites en disant qu'il fallait que nous ayons des horaires plus élargis sur l'îlotage.

Les trois postes sont ouverts depuis le 3 juillet, du lundi au samedi, de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures (pour mémoire, c'était de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures). Ce qui a donc permis le relais avec le service de nuit et le fait que la tranquillité publique est assurée jusqu'à ce que la plupart des commerces ferment. Ensuite, on passe dans une autre fonctionnalité puisque c'est surtout des restaurants qui fonctionnent et c'est surtout ensuite un autre type de surveillance.

Sur l'extension de la vidéosurveillance, vous le savez, nous avons commencé des travaux d'extension. Nous avons délibéré sur sept nouveaux dispositifs dont deux sur le Boulevard Wilson, à Audiberti, deux à la hauteur de l'entrée de l'autoroute, deux aux abords de la place Martyrs de la Résistance et un à hauteur de la rue James Close. Le secteur de la zone piétonne de la place de la République est en cours d'installation.

Donc, nous aurons sur le dispositif qui concerne la vieille ville, l'installation qui se mettra en place avant le 15 juillet. Et sur les autres zones, avant la rentrée et en particulier sur l'espace Audiberti.

La mise en œuvre de la transaction pénale, nous en avons débattu. A ce jour, j'ai pris six procédures en cours d'instruction sur des actes de vandalisme ou des actes d'abandon d'ordures, de déchets et matériaux sur la voie publique. Comme vous le savez, la ville est innovante dans cette procédure avec le Procureur de la République pour permettre à ce que la tranquillité publique soit mieux assurée et la propreté également.

Parallèlement, ces initiatives communales sont renforcées par les mesures qui sont prises par les services de la Police Nationale. Est-ce utile de rappeler que dans notre pays ce n'est pas le Maire qui fait la police et que la police est une police d'Etat, républicaine qui intervient essentiellement dans le cadre du maintien de l'ordre.

Et faut-il rappeler aussi que la Police municipale n'intervient dans les opérations de maintien de l'ordre et de sécurité que dans le cadre d'une convention de coordination entre la Police municipale et la Police nationale.

C'est la raison pour laquelle, je le répète, ce n'est pas la peine de se poser la question de savoir « comment pourrions-nous mettre plus de Police municipale pour éviter le braquage à trois heures du matin ou bien la bagarre généralisée à Juan-les-Pins à cinq heures du matin ? ». C'est du ressort non seulement de la police nationale mais des services du maintien de l'ordre et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décalé encore les horaires des compagnies de CRS qui travaillent sur les secteurs sensibles et en particulier à Juan-les-Pins (de 21 heures à 6 heures du matin) ; parce que là nous ne sommes plus dans le respect de l'Arrêté Municipal du Maire, dans la tranquillité publique, nous sommes véritablement dans des situations qui ne peuvent pas être assumées par la police municipale dans le cadre de ce que je considère être une République équilibrée.

Ces services ont d'ailleurs été renforcés et donc vingt deux fonctionnaires de police supplémentaires interviennent sur les horaires que je viens de définir dont une unité de quinze agents pré positionnés à la demande de la municipalité dans l'organisation de la police et en particulier de la Compagnie Républicaine de Sécurité en renfort. J'ai préféré revenir à des situations de postes fixes considérant que la visibilité de la Compagnie Républicaine de Sécurité était un élément de stabilité sur des situations qui peuvent éventuellement dégénérées à la sortie des boites ou lorsqu'il existe des tensions de groupes.

Pour conclure, il convient de rappeler que la Commune d'Antibes enregistre en période estivale un doublement et même plus que sa population mais dans ce contexte de forte affluence touristique, les problèmes de sécurité ou d'incivilité sont malheureusement en augmentation par rapport au reste de l'année.

Toutefois, comme je l'ai indiqué, les dispositifs de sécurité mis en place par la municipalité sont en permanence modifiés et adaptés. Et cette année, à la suite des évènements qui ont comporté un certain élément de gravité, nous avons donc réagis.

Vous avez pu constater également que lorsqu'il y avait un élément grave, généralement les coupables étaient interpellés et rapidement déférés au parquet et incarcérés. C'est le cas sur la bagarre dite « au sabre » qui s'est déroulée à Antibes et qui avait été l'objet de témoignages.

Quant au mystère de la hache ensanglantée, celle-ci a été soigneusement lavée par le témoin qui n'a entendu pas grand-chose, n'a rien vu du tout et a ramassé uniquement la hache. L'enquête de police aujourd'hui n'a aucune personne qui a été accueillie dans les hôpitaux victime d'un traumatisme par hache, aucune personne n'a été retrouvée découpée dans le port d'Antibes et à ce jour, aucune personne n'a été signalée comme disparue. Les rares prélèvements que nous avons pu faire dans le cadre de la police judiciaire sur la hache, restent un mystère. Peut-être que si on retrouve une éventuelle victime, le mystère s'éclaircira.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les éléments de sécurité et je laisse la parole au débat. Est-ce-que l'opposition souhaite prendre la parole ?

Monsieur DUJARDIN : Oui Monsieur le Maire, Cher(es) Collègue(s), je pense que ce débat présente au moins l'intérêt d'être totalement d'actualité puisqu'aujourd'hui nous parlons de problème d'insécurité. J'ai tellement entendu dire dans cette salle qu'il n'y avait pas d'insécurité mais simplement un sentiment d'insécurité.

Monsieur le Maire : Pas de ce côté-là.

Monsieur DUJARDIN : Oui oui.

Monsieur le Maire : De mon côté à moi ? Alors, vous avez mal entendu parce que je n'ai jamais dit une chose pareille. J'ai plutôt dit que l'insécurité était réelle.

Vous écoutez mal mes discours et vous les confondez avec ceux de la gauche.

Monsieur DUJARDIN : Je les écoute mal ou alors c'est peut-être votre mémoire, je ne sais pas mais j'ai entendu dire en tout cas qu'il n'y avait pas d'insécurité mais de sentiment d'insécurité.

Monsieur le Maire : Alors vous ne l'avez pas entendu ici et pas de ma bouche.

Monsieur DUJARDIN : Je le retrouverais dans les procès verbaux.

Monsieur le Maire : Eh bien retrouvez-le, ce serait très intéressant.

Monsieur DUJARDIN : Peu importe, de toute façon l'insécurité n'est pas de votre fait. Nous savons très bien que vous n'êtes pas l'animateur de l'insécurité.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas moi qui, effectivement, dépose la hache sanglante devant la mairie.

Monsieur DUJARDIN : C'est pour cela, je pense, que si on parle d'insécurité ce n'est pas pour vous attaquer personnellement verbalement au sein de ce conseil, mais plutôt pour essayer de trouver ensemble des remèdes et des solutions à ces problèmes qui sont vraiment réels.

Même si le problème de la hache est un problème qui a été peut-être inventé ou monté de toutes pièces.

Monsieur le Maire : Non, je n'ai pas dit cela.

Monsieur DUJARDIN : Moi non plus. Je rappelle simplement les faits (il y a une hache, il n'y a pas de corps, pas de blessé,...).

Ceci dit, le problème de la bagarre au sabre, ce n'est pas quelque chose de fictif quand vous connaissez les protagonistes, des gens qui sont très largement connus des services de police. Le monsieur qui se trouve à l'hôpital avec la moitié de la tête sabrée et puis un bras endommagé, c'est quand même quelqu'un qui est fort connu des services de police. Peut-être que si les services de police avaient fait leur travail comme ils devraient le faire, en mettant cette personne à l'ombre depuis fort longtemps, peut-être ne serait-il pas à l'hôpital avec la moitié de la tête sabrée.

Donc, je pense qu'il y a aussi des problèmes concernant une petite voyoucratie antiboise qui est connue des services de police et pour laquelle pas grand-chose ne se passe et de fait il n'y a pas effectivement de mort ou de blessé grave.

Tout le monde se plaît à donner de bonnes statistiques sur son travail. Au regard des résultats pour une ville comme Antibes, les gendarmes au mois de décembre ont quand même arrêté trente six dealers qui trafiquaient entre Cagnes-sur-Mer et Antibes (trafic de drogue). J'ai pu constater à la lecture du rapport d'un Commissaire de Police d'Antibes qui disait qu'il en avait arrêté quarante entre les mois d'avril, mai et juin, à la suite de trois opérations coups de poings.

C'est quand même extrêmement grave car les quarante dealers ne sont pas des joueurs de poker. Ils ne jouent pas entre eux. Ils inondent la cité avec leur saleté et par conséquent des jeunes sont pris au piège par ces gens-là. Il faut donc trouver les moyens de stopper toutes ces choses là qui sont extrêmement graves.

Il y a aussi des personnes qui ont été agressées en pleine rue. C'est peut-être un peu plus anecdotique mais cela arrive au quotidien.

Donc, je pense que le sentiment d'insécurité c'est vraiment l'insécurité et je crois que la seule façon de régler les problèmes d'insécurité c'est à la fois une volonté très forte avec des moyens.

Et quand on parle des moyens, je suis désolé mais si l'on fait la comparaison entre une ville comme Cannes et une ville comme Antibes, Antibes étant la deuxième ville du département ayant plus de population que Cannes, nous sommes toujours les mal servis. Si nous prenons la police nationale, à Cannes il y a 227 agents pour 150 à Antibes ; quant à la Police municipale, il y a 200 agents (quand ils sont au complet) 180 environ à Cannes pour 80 à Antibes. A Cannes il y a un Commissaire divisionnaire et deux Commissaires adjoints ; à Antibes il y a un Commissaire principal et un adjoint qui, comme vous le savez, doit quitter Antibes au mois de septembre pour aller justement vers Cannes et qui ne sera pas remplacé. Je pense que vous êtes quand même au courant de ce fait. Donc, à Antibes il ne restera qu'un seul Commissaire.

Ce ne que nous aimerions, puisque vous êtes Maire mais aussi Député, c'est que vous fassiez auprès des autorités parisiennes des démarches officielles. Les questions au gouvernement cela sert aussi à attirer leur attention sur le manque d'effectif de la police dans des villes comme Antibes. Si Cannes arrive à avoir deux fois plus de policiers qu'Antibes c'est que certainement ils ont peut-être de meilleures connexions avec le Ministre de l'Intérieur, mais il faudrait quand même attirer son attention sur le fait qu'Antibes n'est pas du tout à la hauteur des villes de sa strate compte tenu à la fois de la population annuelle et de la population touristique. Je tiens compte des renforts qui viennent à Cannes et de ceux qui viennent à Antibes. Comme toute chose restant les mêmes je parle de la police qui reste sur ces sites à longueur d'année.

Vous nous dites qu'effectivement la police municipale n'est pas là pour faire la police nationale. Personnellement, je vous avais déjà demandé à plusieurs reprises de bien définir d'une manière très claire les tâches de la police municipale, pour savoir exactement où l'on peut améliorer le service qui est rendu par la police municipale parce que le fait qu'elle verbalise les voitures mal garées c'est certainement intéressant pour lutter contre les incivilités mais pour ce qui est de la délinquance ce n'est pas vraiment ce qu'attendent les antibois.

Des horaires qui vont de 8 heures à 17 heures ou de 8 heures à 19 heures, ce n'est pas cela qui va régler le problème. Chacun le sait, les délinquances graves se situent entre 22 heures et 2 heures. Donc, j'ai oui-dire, mais peut-être que les gens qui m'ont informé ne connaissent pas la réglementation, que les Préfets aujourd'hui donnaient plus facilement des dérogations pour que justement les policiers municipaux puissent travailler la nuit avec la police nationale, lutter contre les vrais problèmes de délinquance.

Si ce n'est pas le cas, vous me le dites. Si tel est le cas, peut-être faudrait-il se mobiliser pour demander au Préfet de donner, en tout cas en période estivale, des dérogations pour que la Police Municipale puisse travailler dans les horaires qui sont les plus critiques au niveau de la sécurité et au niveau de la délinquance.

Dernière chose, nous avons souvent parlé de problèmes d'insécurité. Je vous ai toujours soutenu sur l'extension des caméras. J'ai toujours pensé que, effectivement, nous ne pouvions pas traiter cela d'une manière angélique et qu'il faut, si nous voulons lutter contre la délinquance, y mettre les moyens. Je vous avais aussi proposé de créer une commission intergroupe sur la sécurité afin que vous puissiez déléguer à certains membres de cette commission, par quartier ou par sujet, de façon à ce que cette commission puisse vous faire non pas prendre votre responsabilité de responsable de la police sur Antibes, mais puisse au moins vous soumettre des suggestions ; répartir certains Elus dans certains quartiers ou en fonction de certains problèmes afin que ces personnes puissent revenir vers vous avec des propositions.

Compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui, je crois que les problèmes de sécurité justifieraient très largement de mettre une telle commission en place, aussi je vous en refais la demande aujourd'hui.

Je pense que dans ce domaine qu'il n'y ait pas d'antagonisme entre vous et nous, si nous pouvons trouver des solutions pour travailler ensemble, je suis prêt à vous aider.

Monsieur LA SPESA : L'intervention de notre collègue DUJARDIN, surtout au début, dresse un tableau très sombre. Je dirais presque que cela m'a fait peur.

Il est certain que la question de sécurité c'est bien évidemment important comme beaucoup d'autres sujets. Vous l'avez dit vous-même, on double la population en période estivale. Je ne dis pas que l'on double automatiquement la délinquance mais il est sûr que le problème paraît aux gens, peut-être, plus important.

Ce que l'on pense c'est qu'il faut, comme vous l'avez précisé, les renforcements des moyens de la police nationale, qui sont nécessaires. Il faut aussi les renforcements des policiers municipaux et vous nous dites aujourd'hui qu'il y a actuellement 86 agents en tenue avec 12 auxiliaires pour la saison estivale.

Au regard du bilan, on peut constater qu'il manque cinq postes d'agents de la Police municipale. Je dirais que ces cinq postes qui ne sont pas pourvus n'aident pas, bien évidemment, à la résolution du problème dont on parle et surtout que cela ne permet pas à la Police municipale de travailler dans des conditions idéales.

Il est vrai que l'été, au-delà de la délinquance des dealers et autres, il y a aussi beaucoup de spectacles, d'initiatives sportives, beaucoup de choses qui font que la police municipale est sur tous les fronts et ce n'est pas facile.

Donc, sur les effectifs, avant même parler de renfort, je crois qu'il faudrait se préoccuper d'avoir des effectifs en nombre suffisant parce que la sécurité estivale est importante, la sécurité annuelle elle est tout autant.

Sans reprendre les débats qui ont déjà eu lieu, je parle surtout du nombre mais aussi de la formation. Nous aimerions aborder les problèmes de formation que ce soit de la police nationale que de la police municipale ainsi que des mesures de prévention dont vous n'avez pas fait état puisque vous parlez uniquement de la saison. Or, nous aimerions qu'il y ait un programme de suivi des mesures de prévention sur lequel là aussi nous nous proposerions de participer éventuellement et cela sur toute l'année.

Vous avez abordé également le problème de la propreté, point que l'on apprécie. Vous auriez pu aussi citer la pollution sur le bruit. Offrir la possibilité aux gens de pouvoir dormir convenablement, sans avoir de bruit quel qu'il soit (surtout des boîtes de nuit ou parcs, etc.), je crois que c'est une sécurité à laquelle ont droit les Antiboises et les Antibois.

La présence policière aux sorties de boîtes est bien évidemment importante. Nous aimerions, dans le cadre des actions de prévention, en complément des efforts déjà assurés dans ce sens par les capitaines de soirée ou responsables d'établissements, voir s'il ne serait pas possible au niveau de la municipalité de mettre en place des bus que l'on proposerait aux jeunes et aux moins jeunes qui fréquentent les boîtes.

Nous pensons qu'une étude là-dessus devrait être faite, voir si c'est un projet qui pourrait être utile ou pas, et de fait, y travailler dans ce sens.

Sur les caméras vidéo, vous connaissez notre position. Vous en mettez sept nouvelles (nous les avons passées en conseil municipal), néanmoins cela ne diminue pas pour autant la délinquance. Vous l'avez dit vous-même.

Je ne sais de quoi nous devons parler : d'incivilité, de délinquance, de crime,... je ne sais plus trop ! On attaque le problème un peu dans tous les sens. Personnellement, je préférerais rester sur les incivilités.

C'est peut-être ce qui empoisonne le plus les gens. Je ne crois pas que sur Antibes on soit une ville où il y ait beaucoup de criminels, où cela mériterait que l'on s'arrête parce que cela deviendrait si important que cela.

Je pense que nous avons des problèmes à Antibes comme ailleurs. Si déjà nous avons des moyens en police nationale et police municipale supérieurs et une politique de prévention volontariste, nous pourrions améliorer les choses.

Voilà, sur la sécurité. Nous n'allons pas en dire plus. C'est un sujet que nous abordons de temps en temps en conseil municipal à travers la vidéo ou autre.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention de l'opposition ? Je pense qu'Eric PAUGET pourrait prendre la parole sur la prévention. Je n'ai pas l'impression que l'on a bien communiqué là-dessus. En tout cas, si on n'a pas bien communiqué auprès de Monsieur LA SPESA, Eric PAUGET va rappeler ce que l'on fait en matière de prévention.

Monsieur PAUGET : Volontiers Monsieur le Maire et je crois que comme cela a été dit, on ne peut pas envisager le problème de la sécurité en dehors du triptyque « dissuasion, répression et prévention ». Et s'il y a bien un domaine dans lequel nous, Commune et en particulier les Collectivités Territoriales, nous pouvons et nous devons intervenir, c'est bien sur ce premier volet qui est le domaine de la prévention.

Je ne peux pas laisser dire au groupe Communiste que nous ne faisons rien dans le domaine de la prévention. Je vous rappelle qu'à l'échelon de Ville d'Antibes nous avons un service des sports et un service jeunesse qui œuvrent constamment tout au long de l'année sur ces thématiques en particulier. Depuis que la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis s'est créée, elle s'est dotée d'un service politique de la ville et notamment d'une unité « prévention de la délinquance » qui œuvre avec une lecture plus globale que le cadre uniquement antibois et en particulier avec les communes de Vallauris, Biot, Valbonne et Antibes. D'ailleurs, il y a une parfaite coordination entre le service Jeunesse de la ville et le service Politique de la Ville de la CASA ; et cela contribue à mettre en œuvre tout un tas d'opérations tout au long de l'année. Je vous rappelle que l'on a un Conseil intercommunal de Prévention de la Délinquance qui fonctionne entre Vallauris Golfe-Juan et la ville d'Antibes, en partenariat avec différents acteurs de cette thématique et notamment les services de justice et les services de l'Etat.

Je voudrais revenir sur deux, trois points spécifiques à la Ville d'Antibes qui passent peut-être trop inaperçus. Monsieur le Maire, vous avez rappelé l'ensemble des dispositifs qui sont mis en œuvre d'un point de vue dissuasif ou répressif et je crois que la particularité de la Ville d'Antibes c'est qu'on a su, au fil des années, mettre en place cette veille de sécurité permanente. Comme on le dit un petit peu dans le bourgeois gentilhomme, on faisait de la prose sans le savoir et cette veille de sécurité permanente c'est sans doute elle qui nous permet quand on regarde les chiffres de passer à 5.104 faits en 2000 à 3.918 en 2008, c'est tout de même une baisse de 24 % des faits liés à l'insécurité et je crois que près d'un quart de moins de ces faits ce n'est quand même pas rien.

Pour revenir sur la thématique de la prévention, je voudrais insister sur certaines opérations qui me semblent spécifiques à Antibes et importantes. C'est tout d'abord les agents de médiation que gèrent la Direction Jeunesse chaque été sur les plages où ces neuf agents qui en binôme vont au contact des touristes, des gens, pour informer, pour prévenir les conflits et qu'on évite énormément avec ces agents de médiation.

C'est le renforcement des dispositifs de prévention au niveau de la piscine du stade nautique. On l'oublie trop souvent, mais la piscine c'est entre deux et trois mille personnes tous les jours et dans le passé c'était un lieu où il y avait énormément de conflits à gérer. Nous avons renforcé nos dispositifs de prévention avec des binômes, une jeune fille et un garçon qui tout au long de la journée, comme sur les plages, aident les maîtres nageurs et en lien avec la police municipale et nationale, préviennent un certain nombre de conflits.

Et enfin, une action que nous avons développée depuis le 1^{er} juillet 2009 qui concerne la plupart des grands stades de la ville sont ouverts en accès libre, aux jeunes comme aux moins jeunes, avec un encadrement spécifique puisqu'il y aura le gardien de l'équipement ainsi qu'un agent sociaux-éducatif pour encadrer et ouvrir les stades. Je suis persuadé que, notamment dans le secteur la vieille ville, puisque le stade Foch est ouvert depuis la fin du mois de juin à la population jeune mais aussi moins jeune, cet élément va être un élément régulateur de nos problèmes en centre ville.

Monsieur le Maire : Merci. Effectivement, je crois que sur le plan de la prévention il n'y a pas grand-chose à reprocher à la Ville d'Antibes et à la Communauté d'Agglomération en direction de la jeunesse.

Monsieur DULBECCO voulait dire un mot sur la prévention sanitaire.

La prévention sanitaire fait partie de l'insécurité que l'on peut avoir lorsque l'on se rend dans un pays et je crois que l'on peut offrir un certain nombre de garanties.

Monsieur DULBECCO : Vous avez parfaitement raison Monsieur le Maire parce que l'on parle de sécurité et d'insécurité mais je pense que celle qui devrait être primordiale dans une station balnéaire comme la nôtre c'est la sécurité alimentaire.

Comme vous le savez, tout au long de l'année nous intervenons dans les restaurants, les pâtisseries, les charcuteries, les alimentations industrielles, etc... Et en particulier l'été nous augmentons un petit peu nos contrôles avec la répression des fraudes et les services vétérinaires. Malheureusement, chaque été j'interviens avec des fermetures administratives sur ceux que j'appelle les intermittents de la restauration, c'est-à-dire des gens qui viennent s'installer avec des baux précaires sur la Ville d'Antibes et qui donc utilisent une instrumentation et des aliments qui ne sont pas toujours au top, en sachant qu'un microbe que vous connaissez tous sous le nom de colibacille peut entraîner des décès par insuffisance rénale malheureusement autant chez les enfants que chez les adultes. Et grâce à nos interventions qui sont quotidiennes actuellement, nous avons je le pense mis en place un service de sécurité pour le bien de nos concitoyens et également de tous les estivants qui viennent sur notre ville.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre plus globalement, d'abord Monsieur DUJARDIN je ne peux pas vous laisser dire que la police ne fait pas son travail.

Monsieur DUJARDIN : Non !

Monsieur le Maire : Oui, vous l'avez dit.

Monsieur DUJARDIN : Ah oui, par rapport à ce monsieur. Faites votre enquête et vous verrez qu'il sévit...

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas interrompu. Vous ne m'interrompez pas et vous écoutez ce que je vous dis.

Monsieur DUJARDIN : Oui, vous m'avez interrompu. Vous m'interrompez à chaque fois.

Monsieur le Maire : Je vous dis simplement que dans ce contexte dire à partir d'un cas que la police n'intervient pas, c'est faux. Nous sommes dans une démocratie Monsieur DUJARDIN qui a une caractéristique particulière, celle que la police intervient sous couvert de l'autorité judiciaire et ne peut pas intervenir de manière autoritaire en interpellant Monsieur un tel sous prétexte qu'il est connu des services de police.

Donc, nous partons sur des faits. Ces faits ont une enquête et lorsqu'il y a une enquête de police judiciaire, la police interpelle soit en flagrant délit, soit à la suite de l'enquête. Elle l'amène devant la justice et c'est la justice qui décide de la sanction. Ce sont les règles de notre pays et qui ne sont pas forcément celles d'autres pays. Mais le pays dans lequel nous vivons est aussi attractif sur le plan touristique parce que c'est une démocratie.

Le deuxième point se porte sur le problème de la drogue. Loin de moi l'idée de nier qu'il existe de la drogue. J'ai participé aux opérations coups de poings qui se sont déroulées et j'ai bien constaté qu'il y avait un certain usage. Mais pour autant, ce qui amène le plus de bagarres c'est l'ivresse publique. L'ivresse publique entraîne bien évidemment des phénomènes qui génèrent un certain nombre de bagarres en groupe et notamment aux sorties de boîtes et en vieille ville.

Je rappelle que tous les faits d'insécurité marquants se sont déroulés dans la deuxième partie de la nuit. Il faut donc bien distinguer non pas le sentiment de l'insécurité mais ce qui est le trouble à l'ordre public qui intervient la nuit de ce qui est des incivilités qui interviennent de jour.

L'incivilité qui intervient de jour, elle relève en grande partie de la police municipale.

La bagarre généralisée qui se déroule à cinq heures du matin à Juan-les-Pins, elle ne relève pas de la police municipale.

Donc, je ne demanderais pas, je le dis très clairement, d'extension de la police municipale la nuit parce que comme c'est défini dans la loi et aussi dans la convention de coordination qui fait que je n'ai pas l'intention de faire de la police municipale un groupe de G.I.G.N. qui intervient à deux heures du matin sur des bagarres qui se déroulent à tel ou tel endroit de la ville.

J'estime parce qu'ils ne sont pas formés pour cela et que ce n'est pas leur rôle, que c'est à la Police nationale et en particulier aux compagnies républicaines de sécurité d'assumer ce rôle. C'est un problème de coordination et de législation.

Donc, ne soyez pas inquiet sur le fait de savoir quel est le rôle de la police municipale qui est bien défini dans la loi, dans le règlement et dans la convention de coordination.

Vous avez l'habitude de comparer avec Cannes, ce qui est une bonne émulation sauf que Cannes ayant plus de moyen, se trouve avec 15 % de délinquance en plus par rapport à Antibes. Je ne dis pas qu'ils font un meilleur travail à Cannes. Je dis simplement que c'est un fait qui n'est pas dû non plus à une instabilité cannoise plus qu'antiboise mais au fait que Cannes a une activité de type touristique de congrès qui est étalée sur toute l'année, qui est massive et que cette situation crée une insécurité plus importante. Je ne parle pas en particulier du festival de cinéma de Cannes qui génère un afflux touristique et forcément il y a des renforts de police qui interviennent à ce moment-là.

Pour autant, je suis intervenu comme chaque fois que c'est nécessaire, pour obtenir de Michèle ALLIOT-MARIE mais demain de Brice HORTEFEUX, des moyens supplémentaires de la police nationale. Et je suis comme vous, préoccupé par le fait que le Commissaire soit dans une période intermédiaire, non remplacé au Commissariat d'Antibes.

Intervention de Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, il n'y a pas que lui ; il y a quinze policiers qui partent avec lui (10 % des effectifs).

Monsieur le Maire : Non !

Monsieur DUJARDIN : Je vous donne un scoop. Renseignez-vous, il y en a quinze qui partent.

Monsieur le Maire : Non. Il y a toujours des départs et toujours des arrivées.

Monsieur DUJARDIN : Diminution des effectifs : 15 y compris le Commissaire.

Monsieur le Maire : Non ! Alors si vous avez des informations du Ministère de l'Intérieur directement, je les ai eues la semaine dernière puisque j'ai posé la question en sachant que nous allions en débattre. Donc, ce que vous dites est faux. Quinze sur l'année, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des gens qui les remplaceront.

Le problème, en fait, il est loin de dire « est-ce qu'on se trouve dans une situation où il manque trois ou quatre policiers à tel endroit ? » ; le problème est, quel est le service rendu à la population ? Eric PAUGET l'a rappelé. Que cela plaise ou pas, la criminalité et la délinquance ont diminué de manière considérable dans les dix dernières années. Ce n'est pas dû uniquement à la police mais à une chaîne pénale avec en même temps un Parquet qui sanctionne de manière plus lourde et plus rapide.

Donc, tout cela on peut le raconter comme on veut. Je sais bien que cela vous fait plutôt plaisir de revenir sur le problème en disant que l'insécurité augmente. Moi je m'en tiens aux faits. Et c'est la meilleure façon de travailler et non pas de considérer la réalité mais de constater les faits. Lorsqu'il y a une bagarre à quatre heures du matin à Juan-les-Pins, je sais que ce n'est pas un renforcement de la Police municipale dans les quartiers qu'il faut faire mais alerter la Compagnie républicaine de Sécurité d'être plus vigilante. Quand il y a un certain nombre de gens qui se promènent saouls à quatre heures de l'après-midi dans la vieille ville et qui cassent des poubelles, je sais que c'est la Police nationale qu'il faut que je fasse intervenir ; en même temps avec la possibilité de faire intervenir la Police municipale.

Essayons de ne pas raconter la dernière anecdote du coin mais la plus grave délinquance, celle qui entraîne le plus de problèmes, c'est l'ivresse publique Monsieur DUJARDIN.

Et là, je vais être d'une rare violence dans la sanction. J'interdirai pendant tout l'été, comme l'Arrêté a été pris, la consommation d'alcool sur la voie publique. J'interdirai les snacks qui les vendent à partir de deux heures du matin et je les ferai fermer. Egalement, je sanctionnerai avec l'aide du Commissaire toute situation d'ivresse publique non pas parce que je fais de la morale ou parce que je ne bois que de l'eau, mais uniquement parce que cela génère un certain nombre de tensions et de violences à l'intérieur de la ville. Ce n'est pas de la délinquance grave mais cela peut aboutir à des bagarres qui peuvent être tragiques.

Essayons de regarder les choses avec objectivité et de travailler de manière pragmatique dans ce domaine.

Enfin, Monsieur LA SPESA, vous le savez, il y a une brigade antibruit qui intervient toute la nuit. C'est une police municipale parce que nous ne sommes pas là dans le cadre du G.I.G.N. Elle intervient, elle sanctionne, elle alerte. Je crois que sur ce plan nous avons encore du chemin à faire mais nous pouvons constater du résultat positif des premiers éléments effectués.

Concernant les bus pour les boîtes, nous avons fait un certain nombre d'expériences dans le département. Je ne suis pas sûr que ce soit une situation efficace parce qu'il y a plusieurs boîtes. Ne confondons pas les boîtes de nuit qui ne font pas de bruit parce qu'elles sont insonorisées et les boîtes de plein air. En fait, le vrai problème que nous avons c'est avec la Siesta ; aujourd'hui, beaucoup moins parce qu'ils ont pris des mesures importantes. Ensuite, il y a Marineland dont la fermeture maintenant est à vingt trois heures, ce qui permet aux travailleurs, malgré cette heure assez tardive, un repos compensateur. Aujourd'hui, nous avons le Land avec qui nous sommes en négociation, avec un arrêté qui interdit à partir de vingt trois heures et demi des manifestations bruyantes.

Donc, je crois que sur ce point il faut que l'on continue à travailler. Le bruit est aussi une incivilité qui perturbe fortement le calme et la tranquillité publique qui est du ressort du Maire.

Je vous remercie de ce débat. C'est très important que l'on discute de cela de manière tranquille et apaisée.

Quant aux quartiers, j'ai mis en place des comités de quartiers qui doivent me faire remonter les problèmes de délinquance. Les adjoints de quartiers nommés doivent être vigilants sur ce plan.

Si l'opposition veut venir chaque fois que nous faisons une réunion de C.L.S.P.D., elle y est la bienvenue. On y aborde tous les problèmes entre Antibes et Vallauris et aussi bien les problèmes de prévention que de caméras ou de criminalité.

Je suis tout à fait d'accord, sous réserve que nous ayons un tout petit peu de discrétion sur les affaires en cours et qu'on ne les personnalise pas, pour qu'un membre de l'opposition de chaque groupe y assiste. Cela me paraît être des éléments dans lesquels on doit tous entendre la même chose et qui émanent du Parquet, des hôpitaux, de la Police nationale, de la Police municipale, de la Prévention de la Jeunesse, de la P.J.J., etc..

Je me suis fais rappeler à l'ordre et donc je vous rappelle à l'ordre. Nous avons dit que ces questions devaient durer un quart d'heure ; celle-ci a duré une bonne demi-heure. Nous allons essayer dans les questions avec débat ne pas faire la même chose sans vouloir amputer la liberté du débat. Nous devrions essayer de faire en sorte de prendre la parole de manière plus succincte. Mais, je vois les sourires de l'opposition. J'ai quand même constaté que l'opposition avait parlé 40 % du temps et donc, nous ne sommes pas dans dissymétrie qui ferait penser que le débordement est dû à la parole du Maire. En laissant un espace de liberté et en même temps en essayant d'être le plus synthétique possible, on aborde la deuxième question qui est la réforme des Collectivités.

C'est Monsieur DUJARDIN qui pose les questions.

Monsieur DUJARDIN : Vous avez des questions courtes de votre groupe d'abord.

Monsieur le Maire : Je voulais faire toutes les questions avec débat et après les questions courtes.

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	La réforme des collectivités
Texte	<p>Monsieur DUJARDIN : Sur la réforme des collectivités, j'aurais pu poser une autre question puisque j'ai vu dans nice-matin que vous aviez déjà entamé la procédure.</p> <p>Il aurait été sympathique de me prévenir que je pose une autre question.</p> <p>Monsieur le Maire : Vous avez prévu de la poser, alors posez-la.</p> <p>Monsieur DUJARDIN : <i>Le rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République qui a été remis au président de la République propose de nouvelles dispositions constitutionnelles et suggère de profondes réformes des collectivités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapprochement région département ;</i> - <i>Création d'un statut d'élu territorial, siégeant à la fois au département et à la région ;</i> - <i>Création de métropoles régionales qui pourraient absorber les compétences des départements (action sociale, collèges, routes...). La ville de Nice étant concernée par cette mesure, les autres communes seraient reléguées au rang de simples "mairies d'arrondissement".</i> <p><i>Bien sûr, toutes ces propositions sont toujours à l'étude et rien n'est encore tranché, mais tout laisse à penser que nous allons assister à des regroupements.</i></p> <p><i>Tous les Français, élus en tête, s'accordent à dire que notre type d'organisation politique comporte beaucoup trop de strates, mais, naturellement, ce constat étant fait, chacun souhaite conserver son mandat et préconise donc de réformer la collectivité d'à côté.</i></p> <p><i>En 2012, toutes les villes devront intégrer une communauté de communes ou une Communauté d'agglomération.</i></p>

	<p><i>Cannes n'est toujours dans aucune agglomération et l'opportunité de l'intégrer, avec certaines de ses communes satellites, afin de former une Communauté d'agglomération à la fois plus forte et plus prestigieuse, est donc totalement envisageable.</i></p> <p><i>Dans de très nombreux domaines, nos deux villes sont parfaitement complémentaires (économie, tourisme, culture, transports, etc.).</i></p> <p><i>De très nombreuses économies d'échelles seraient alors envisageables et les services à nos concitoyens pourraient être encore renforcés et améliorés.</i></p> <p><i>Nous savons le maire de Cannes très ouvert à ce rapprochement. Nous aimerions aujourd'hui connaître la position du maire d'Antibes et du président de la CASA.</i></p>
Réponse	<p>Monsieur le Maire : Monsieur Dujardin, nous avons des communions de pensées, en tout cas, des préoccupations communes.</p> <p>Il ne m'a pas échappé que l'organisation territoriale du département nécessitait que nous ayons une réflexion un peu plus approfondie sur ce sujet.</p> <p>Comme vous le savez, le Président de la République, le 22 octobre 2008 a créé et chargé le Comité pour la Réforme des collectivités territoriales, c'est-à-dire « le Comité Balladur » d'étudier les propositions.</p> <p>Le rapport du comité est intitulé « il est temps de décider ». C'est aussi mon opinion.</p> <p>Contrairement à ce que l'on pense, les Français sont assez favorables à ce que nous supprimions les milles feuilles invraisemblables, les financements croisés complexes et que nous ayons une lisibilité plus importante.</p> <p>Vingt propositions ont été faites. Simultanément le Sénat s'est saisi de ce problème et cette mission a dit des conclusions qui étaient intitulées « faire confiance à l'intelligence territoriale sous forme de 90 propositions ».</p> <p>En tout état de cause, les travaux des parlementaires auront lieu en automne mais les constats que vous avez faits, je les partage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les échelons des collectivités sont trop nombreux. Ils sont difficiles et mal articulés ; - la confusion des responsabilités et des financements conduit parfois à des dérapages financiers ; - la fiscalité locale est finalement difficilement lisible, quand un effort est fait d'un côté et que la collectivité voisine augmente les impôts, on a toujours l'impression que les impôts ont augmenté sans que l'on sache exactement qui l'a fait. <p>D'ores et déjà, deux comités s'entendent sur un achèvement de l'intercommunalité qui a une cohérence mais aussi l'émergence des Métropoles et Nice fait partie probablement des villes qui a vocation à avoir une Métropole.</p> <p>Je l'ai dit et je le répète, et je le dis sans agressivité parce que je le pense profondément : Antibes n'a pas vocation à entrer dans la Métropole Niçoise. Elle n'a pas vocation d'ailleurs à entrer dans aucune Métropole parce que l'ouest du département a une situation multipolaire, ne serait-ce parce qu'il y a trois bassins.</p> <p>Cannes d'une part qui est très proche de la ville d'Antibes mais qui en même temps a sa spécificité avec le Cannet, Mandelieu, Mougins et toutes les villes qui sont autour. Et puis, Grasse qui, bien que se situant dans le moyen pays, a aussi un rayonnement, une industrie et une communauté de destin.</p>

Donc, ces trois pôles que l'on appelle Cannes, Grasse, Antibes un peu par raccourci en oubliant quelques fois Vallauris et les autres villes, sont aussi le siège de la première technopole européenne en matière de haute technologie dont on retrouve un certain nombre d'équipements aussi sur Cannes. ALCATEL vient bien répondre au développement Sôphipolitain.

Donc, ma manière est de dire quelle est notre communauté de destin ? Et comment pouvons-nous faire au travers de ce qu'on appelle un peu techniquement l'Interscot pour définir les priorités ?

J'ai proposé que l'on aille vers un certain nombre de priorités et ce n'est pas rien : 45 communes, 435.000 habitants. Que l'on développe également des idées communes sur les transports, la répartition de l'habitat, l'environnement et le développement durable, l'implantation des espaces commerciaux et des entreprises, pour avoir une répartition qui soit homogène.

Je veux que l'on travaille d'une manière pragmatique et concrète. Je ne veux pas que ce soit une instance uniquement où on discute mais où on décide. Et je ne veux pas non plus présager de la structure. Par définition, je suis plutôt sur le projet que la structure vient épauler, plutôt que sur la structure qui cherche son projet.

Nous avons vu des intercommunalités qui se créent de manière défensive, d'autres par affinités politiques et nous avons vu qu'ensuite elles avaient du mal à trouver un projet cohérent qui permette de mettre les choses en œuvre.

Je vous rappelle que lorsque nous avons créé la Communauté d'Agglomération, nous avons défini une charte. Nous avons mis dix points et nous avons dit que ceux qui désirent venir viennent. Cela est déjà beaucoup plus simple que devoir dire après la question : « est-ce que l'on est pour ou contre le développement durable ? », « dans le projet il a été inscrit, donc nous allons le faire ». Cela me paraît politiquement plus fort et c'est la raison pour laquelle nous devons élaborer ce projet.

Je pense d'abord qu'en matière de déchets, il faut rapidement décider à l'ouest de la Communauté d'Agglomération un endroit de gestion des déchets, et ne pas tourner autour du pot éternellement en disant « je ne veux pas de décharge ni d'usine de traitement ».

Je pense également que puisque le tracé de la L.G.V. (Ligne à Grande Vitesse) a été défini, il faut maintenant que l'on décide sur les Alpes-Maritimes et je me battraï pour qu'une gare L.G.V. se situe à l'ouest du département. Nous savons très bien que si l'ensemble du département était traversé par la ligne L.G.V., elle ne le ferait pas uniquement en tunnel. Je préfère que l'on envisage une gare L.G.V. à l'ouest et que sur un tronçon avec la troisième voie on perde quatre minutes, ainsi cela ne défigurera pas l'ensemble de notre département.

Nous avons trois projets à l'ouest (Cannes, Grasse, Antibes), c'est exceptionnel, qui ont été financés par le Ministère de Jean-Louis BORLOO. Ce serait quand même pertinent que l'on essaie de les connecter entre eux pour faire en sorte que les habitants puissent trouver le moyen de cheminer dans cette partie du département qui je le répète, n'est pas urbanisée de la même façon que la métropole niçoise et a donc vocation à avoir un développement avec, pas contre, mais pas à l'intérieur.

Sur ce plan-là, la première des choses que je souhaite c'est que nous ayons des engagements en matière d'environnement et de développement durable et qu'ils soient faits sur l'ensemble de l'ouest très rapidement.

Je souhaite aussi que l'on définisse où la gare L.G.V. (si nous sommes d'accord sur une gare L.G.V. à l'ouest) doit s'installer et qu'elle le soit en connexion avec des modes doux de déplacement. La L.G.V. n'est pas uniquement une gare qui arrive à un endroit, c'est également, comment répartir harmonieusement les voyageurs ?

Je pense que l'habitat est un élément important et que si nous pouvions éviter des concurrences sauvages entre un IKEA gigantesque qui se poserait à Mougins et d'autres développements économiques qui se déploieraient sur Valbonne, ce serait plus intelligent de notre part de trouver une harmonie, une complémentarité sur le territoire.

Voilà l'objectif que je me suis fixé, ensuite il y aura une loi. Je ne dis pas que l'on est dans une situation confortable mais la Communauté d'Agglomération est déjà en intercommunalité. Donc, Antibes fait partie de cette intercommunalité. Je crois qu'elle y a trouvé son équilibre, ses avantages, elle y a participé. Elle a fait en sorte que la solidarité s'est exercée pour la sécurité dont on parlait précédemment avec Vallauris ; pour le développement économique, avec d'autres villages ou d'autres endroits qui étaient plus en difficulté.

Finalement, je ne dis pas que l'agglomération de Sophia-Antipolis est le modèle idéal, mais en tout cas je ne renoncerai pas à un modèle de développement qui soit basé sur la solidarité et le développement durable au profit d'une alliance de circonstance qui serait contre x. ou pour y.

Donc, faisons émaner le projet et si celui-ci est solide mettons une structure qui gère le projet mais ne mettons pas la structure avant le projet.

Le débat est ouvert.

Monsieur DUJARDIN : Juste une petite question sur le projet. Vous avez, dans le temps, une limite pour arriver à concrétiser parce qu'en 2012 ce sera une obligation pour Cannes de rentrer dans une Communauté d'Agglomération. Une Communauté Urbaine ne peut se faire dans la mesure où il n'y a pas cinq cent milles habitants.

Monsieur le Maire : Je ne le souhaite pas.

Monsieur DUJARDIN : Oui, mais c'est un fait. Ceux qui sont dans des Communautés Urbaines ne peuvent pas sortir, contrairement à ceux qui sont dans les Communauté d'Agglomération. Aussi, dans votre réflexion avec les Maires des autres communes, vous vous êtes fixés une limite pour savoir si cela valait la peine de passer à la structure ou est-ce que cela reste encore un petit peu flou ?

Monsieur le Maire : Je ne souhaite pas une Communauté Urbaine pour une bonne raison, c'est que je pense, Monsieur DUJARDIN, que dans le paysage territorial, je pense que les Maires sont très importants en ce sens que s'il n'y a pas de référence municipale dans une ville ou un village, il y aura un manque de proximité et de démocratie de proximité. Je suis profondément attaché à ce que les Maires restent maîtres d'un certain nombre de décisions. Il n'y a pas beaucoup d'élus qui aient autant de pouvoir qu'un Maire et donc autant de pouvoir de changer les choses qu'un Maire. Il faut que cela reste ainsi parce que c'est un lien de proximité qui est reconnu dans la population. Si vous demandez aux gens « qui est le Député à Antibes ? », ils ne le savent peut-être pas mais ils savent qui est le Maire. Et cela me paraît être un élément de proximité qui, quelques fois, peut être pesant, mais qui en même temps est un élément de passion. Je ne voudrais pas voir s'effacer les pouvoirs des Maires et la Communauté Urbaine. Forcément, le Maire perd toute une partie du droit du sol. Quand on perd l'organisation urbaine de sa ville, on perd effectivement beaucoup de pouvoir de décision.

Après, il peut y avoir des zones qui sont denses comme dans des métropoles dans lesquelles il est logique d'aller dans cette démarche. Je parle de Nice, de Toulouse, de Bordeaux. Je ne crois que nous soyons dans cette stratégie ; en tout cas, je ne vois pas notre territoire dans cette stratégie.

En ce qui concerne l'avenir de Cannes, serait-il intelligent de notre part de prendre Cannes et de la faire rentrer dans l'agglomération de Sophia-Antipolis. Je pense que ce serait une attitude qui pourrait être considérée comme agressive vis-à-vis du reste de l'ouest du département et qui ne correspondrait pas à un projet que je souhaite homogène.

Finalement, qu'est-ce qu'une agglomération ? Ce sont des villes qui acceptent de mettre en commun un certain nombre de responsabilités : les transports, les déchets, l'environnement, l'habitat, la politique de la ville.

Si nous sommes d'accord sur tout ça, pourquoi ne pas le mettre en commun. Supprimer alors les syndicats concernés et faire en sorte qu'on se mette à travailler ensemble. Dans le cas d'un accord commun, nous devons définir notre projet.

Si Cannes pense faire une communauté Cannes-Grasse et que tel est leur désir, je ne m'opposerai pas à la volonté des communes. Si, par contre, il émerge de manière évidente que c'est un projet plus large et surtout l'ouest qui doit se faire, pourquoi pas ?

Ce qui me semble important c'est que nous ne sommes pas dans une extrême obligation. Nous sommes en Communauté d'Agglomération, donc l'échéance de 2012 ne nous concerne pas et c'est le projet qui portera la structure.

S'il y a un projet évident qui se dessine entre Cannes et Grasse c'est peut-être ainsi qu'il faut faire l'agglomération, tout comme cela peut s'adresser à un projet de Cannes-Grasse-Antibes ou Cannes-Le Cannet-Mougins avec Mandelieu.

Je crois qu'il faut laisser l'entière liberté de faire ou de ne pas faire en sachant que la ville d'Antibes-Juan-les-Pins n'est pas en situation de tension mais plutôt confortable à la fois sur le plan financier et sur le plan de ses projets. Si nous pouvons faire mieux et ensemble, oui. Mais je ne ferai pas une communauté ouest contre la communauté urbaine ou la métropole niçoise. Ce serait une mauvaise vision du département. Et je ne ferais pas un rattrapage de telle ville contre telle autre ville. Je pense que ce serait nuire à l'intérêt des populations concernées.

Monsieur DUJARDIN : Je m'excuse d'intervenir une nouvelle fois.

Le Maire de Cannes est très ouvert à cette possibilité. C'était donc pour avoir votre avis par rapport au Maire de Cannes, surtout parce que la grande cohérence que je vois moi, je peux me tromper, entre Cannes et Antibes. La Communauté Urbaine il n'en est pas question puisque nous n'atteignons pas la barre des 500.000 habitants qui est fixée par la loi ; c'est donc quelque chose qui est hors sujet.

Nous pouvons constater, en partageant votre avis de ne pas agir contre Nice, qu'avec une Communauté Urbaine d'un côté et une Communauté d'Agglomération très forte cela aurait certainement une potentialité à tous les niveaux (investissements, cohérence territoriale,...) qui serait un enjeu intéressant pour l'ensemble du département.

Sachant le Maire de Cannes assez ouvert à cette possibilité, je voulais simplement avoir votre avis. Je pense l'avoir compris à travers votre longue explication.

Monsieur le Maire : Je vous l'ai donnée. Je n'irai pas plus loin. Je ne m'avancerai pas plus loin. Je continue à vous dire que Cannes n'est pas une ville isolée. Elle est en continuité avec Le Cannet, elle est bordée par Vallauris, Mandelieu, Mougins. Je ne veux pas discuter avec une seule collectivité même si c'est la prestigieuse ville de Cannes. Je préférerais qu'on ait un projet commun plutôt qu'un débauchage ou un démarchage vis-à-vis d'une personne ou une autre.

L'avantage de la démarche que nous avons faite c'est que c'est une démarche qui est collective. Elle avance sur un projet concret et si ce projet doit s'appuyer sur une structure, nous verrons à ce moment là, peut-être une structure syndicale. Un syndicat mixte pourrait peut-être suffire à régler tous ces problèmes.

Je trouve que l'on a trop souvent, dans notre pays, fait des structures lourdes pour porter les projets. Si nous pouvions porter des structures plus légères, à mon avis, elles gagneraient en efficacité et elles s'appuieraient sur la proximité.

Nous sommes dans cette première étape. L'énorme avantage c'est qu'il n'y a pas une ville de l'ouest qui a refusé de s'asseoir à cette table et d'aller dans la démarche susdite. Et cette démarche, vous le savez, a été approuvée par le Maire de Cannes.

Mademoiselle DUMAS : Dans tout ce que vous avez dit et c'est vrai que nous l'avons lu dans la presse, mais au-delà de cela, c'est quelque chose qui a déjà été exposé à la CASA par la délibération que nous avons nommée Interscot et les thèmes de débat (transport, habitat,...) que vous aviez abordés. D'ailleurs, une des délibérations que j'avais votée avec plaisir. Je m'étais même proposée d'y aller, mais nous ne sommes pas arrivés jusque-là.

Donc, le rapprochement avec Cannes, je n'en sais rien.

Monsieur le Maire : Vous êtes à la CASA. Eh bien, voilà.

Mademoiselle DUMAS : Oui, mais je voulais participer au débat de l'Interscot.

Monsieur le Maire : Pour l'instant, il y a quarante cinq Maires. Donc, on a mis les Maires autour de la table.

Mademoiselle DUMAS : C'est d'ailleurs un souci sur les fonctionnements des Communautés d'Agglomération. Cela vous le savez, je vous l'ai déjà plusieurs fois exposé.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas moi qui ai fait les lois sur les Communautés d'Agglomération.

Mademoiselle DUMAS : Ce n'est pas moi non plus, je vous rassure.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est un Monsieur qui s'appelait Jean-Pierre CHEVENEMENT qui n'était pas tout à fait de mon bord politique.

Mademoiselle DUMAS : C'est vrai, ni tout à fait du nôtre.

Ce rapprochement avec Cannes est peut-être d'ailleurs une incitation dans le découpage des circonscriptions où on a découpé un bout de Vallauris pour aller vers la circonscription de Cannes. Peut-être veut-on vous inciter à le faire.

Dans ce cas là, je pense que l'Interscot était plus intéressant parce qu'il parlait aussi de Grasse et donc y était encore plus vaste. Je suis plus favorable à parler avec pas seulement Cannes mais aussi avec le pôle Azur-Provence.

Simplement, j'ai un peu moins d'optimisme que vous. Vous parlez de métropole niçoise mais j'ai l'impression qu'il y en a certains qui parlent de métropole Côte d'Azur et que la loi, je dirais : « *révolution des institutions et des collectivités territoriales* » que l'on nous prépare, ne va pas laisser forcément libre choix et grand calme à l'existence de beaucoup de communes. Et y compris des Maires auxquels vous êtes attaché, comme vous l'avez dit ; nous aussi nous y sommes. Je pense que les Elus de proximité sont importants pour la démocratie et rien ne pourra les remplacer, en tous les cas, les Elus qui sont visibles par les citoyens.

Je souhaiterais avoir votre position par rapport à la métropole Côte d'Azur parce que ce n'est pas tout à fait le même terme. On en parle régulièrement et je crois que tout le monde n'est pas d'accord. Pour l'instant, le contour est très flou. En tout les cas, les objectifs anti-démocratiques sont très clairs et la volonté d'éloigner les citoyens des centres des décisions et de laisser les clefs du pouvoir à quelques-uns sont aussi très clairs.

Le principal problème n'est pas forcément de recréer des Communautés d'Agglomération à l'ouest du département mais d'éviter la concurrence entre les territoires. Je cite l'exemple d'une concurrence qui existe actuellement, c'est l'usine Schneider. La concurrence entre le développement de la plaine du var et Sophia-Antipolis c'est un vrai problème. Je crois que là, nous devons aussi permettre un débat. C'est peut-être aussi un problème de vision d'avenir qui n'est pas la même pour tout le monde, entre autre sur cette métropole Côte d'Azur.

Un dernier mot au sujet des conseillers territoriaux dont Monsieur DUJARDIN parlait dans sa question. Personnellement, je pense que l'on ne peut pas réduire le débat sur les Elus au nombre.

Il me semble que c'est quand même avoir un débat très réducteur de simplement parler du nombre. Je ne suis pas sûre que le nombre soit un grand problème.

Après, la présence des Elus sur le terrain et sur leur territoire peut être un problème. Le cumul des mandats c'est un problème mais on ne peut pas réduire ce débat avec un nouveau terme « conseillers territoriaux ». Réduire ce problème d'Elus à simplement un nombre. D'abord, l'Elu ce n'est pas un problème, je pense que c'est une responsabilité et on ne peut pas le mépriser en ne parlant que du nombre. Par contre, on ne peut pas non plus n'en parler qu'avec une notion de nombre et je pense qu'il faut parler de la notion de scrutin. Vous savez très bien notre position là-dessus. Nous sommes pour un maximum de proportionnelle dans tous les scrutins et aussi le suffrage direct ainsi que la confrontation avec la population.

Monsieur le Maire : Je crois que nous pouvons être d'accord sur le fait que la réforme territoriale, si elle se limitait à diminuer le nombre d'Elus, ce serait une réforme qui serait à la fois excessivement pauvre et excessivement dangereuse. Ce n'est pas un problème financier pour la ville. Je le dis très clairement pour que la population l'entende au-delà de ce que je dis. Franchement, ce n'est pas cela qui coûte cher.

Le deuxième point, c'est le problème de l'antagonisme qui pourrait y avoir entre le projet à l'ouest et le projet à l'est.

Les initiatives que j'ai prises avec le Maire de Grasse, le Maire de Cannes et l'ensemble des Maires de l'Ouest, se sont faites en concertation avec le Président du Conseil Général et le Maire de Nice.

Je suis dans un système dans lequel je dis généralement ce que je vais faire et parti de là je le fais dans la démarche de concertation et d'ouverture que j'ai signalée et sans préjuger de la façon dont nous aboutirons.

Sur l'O.I.N. Sophia-Antipolis, il y a un tel décalage de temps et une telle complémentarité possible, que là aussi je suis sur la même ligne que le Maire de Nice, par ailleurs, Ministre de l'Industrie, qui dit que nous devons développer des problématiques complémentaires. Nous ne sommes pas dans les mêmes temps, ni dans les mêmes projets et ni dans les mêmes espaces. Donc, Sophia-Antipolis continuera à se développer ; il s'appuiera sur les pôles de compétitivité ; il continuera à s'appuyer sur le grand emprunt parce que j'ai bien l'intention de faire un certain nombre de propositions d'avenir. Si Sophia-Antipolis n'est pas un endroit dans lequel l'avenir de la France se gère, je voudrais bien savoir dans quel endroit il se gère. Aussi, je compte bien faire des propositions pour en partie développer Sophia-Antipolis et développer le grand emprunt qu'a lancé le Président de la République.

J'ai bien compris le sens de votre propos Madame DUMAS. Vous êtes trop intelligente, trop militante pour ne pas essayer de mettre un coin entre les Elus de la majorité.

Ce que je fais, je le fais avec clarté, avec fermeté mais en concertation et avec la métropole niçoise dont je ne discute pas la pertinence. Ce qui est urbain, aggloméré est une chose différente à gérer de ce qui est multipolaire et ce qui est organisé différemment. Que Bordeaux, Toulouse, Nice fonctionnent en métropole, je trouve que c'est plutôt intelligent pour faire face à Barcelone, Milan ou autres. En revanche, des territoires historiquement, géographiquement, se sont organisés différemment et ils doivent continuer à s'organiser différemment.

Il n'y a plus de débat ? Oui, Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Sur le territoire, notamment, l'organisation territoriale des Alpes-Maritimes, je pense que la CAS est une échelle pertinente avec ses seize communes et ses solidarités.

Son fonctionnement mériterait d'être amélioré mais elle peut rester telle quelle. Il me semblerait gênant que nous nous élargissions à d'autres communes et en particulier la Commune de Cannes.

Les problèmes sont plutôt autour de Cannes. Le bassin cannois devrait s'organiser et il ne l'est pas à ce jour. C'est un véritable problème. Vous avez dit qu'il y avait une sorte de continuité entre Cannes et Le Cannet : c'est un euphémisme. C'est pratiquement la même ville.

Donc, je sais que cela ne nous concerne pas directement mais il faut absolument que ces deux communes s'associent entre elles, se fassent confiance et coopèrent.

Je suis très favorable à ce que vous dites sur l'espace multipolaire. Cannes, Grasse, Antibes sont une urbanisation avec trois pôles et il faut que ces trois pôles avec chacun son identité coopèrent l'un envers l'autre. Nous sommes donc plutôt favorables à la démarche de rapprochement avec Pôle Azur-Provence et avec la future organisation du bassin cannois en espérant qu'il y en ait une qui soit cohérente.

Sur l'est du département, il me paraît évident qu'il faut éviter absolument de rentrer dans une métropole gigantesque qui actuellement s'agrandit dans les vallées des Alpes et nous allons avoir une communauté urbaine qui inclue quand même des villages alpins, notamment Lantosque qui vient d'être intégré à la communauté urbaine.

Ce n'est qu'un aspect évidemment de la commission Balladur. On peut se réjouir que cette commission va peut-être régler un problème de représentation de l'Assemblée Départementale avec les cantons puisque certains ont deux milles habitants et d'autres en comptent plus de quarante milles. C'est donc une iniquité en termes de démocratie. Comme ma collègue Cécile DUMAS, nous sommes favorables à l'utilisation de la proportionnelle afin de représenter les diversités d'opinions au sein des territoires.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur AUBRY.

Il est vrai qu'il y a des cantons de deux milles habitants et d'autres de quarante milles habitants mais il faut aussi essayer de faire que la ruralité soit représentée. L'Elu au département est représentant d'une population mais aussi d'un territoire. En France il y a des territoires un peu désertifiés. A mon avis, cela serait désastreux pour ces territoires qu'ils se voient obligatoirement impactés d'un chiffre élevé, et qui de par leur vaste surface ne pourraient pas être gérés.

Il faut toujours trouver les limites entre la proximité et en même temps la représentativité.

Le troisième point que vous évoquez : « proportionnelle, pas proportionnelle ». Vous savez tous l'intérêt des uns et des autres concernant l'uninominal à deux tours c'est qu'il y a une responsabilité d'un Elu face à sa population et que l'avantage de la proportionnelle c'est qu'il joue sur la diversité de l'ensemble des formations politiques. Donc, je crois que l'on peut aussi imaginer des organisations qui mixent à la fois la représentation personnelle et qui impliquent la responsabilité et la représentation proportionnelle qui imposent la diversité. J'ai toujours été favorable à cette mixité des modes de scrutins, mais nous ne sommes pas là pour discuter de cela mais il se fera ailleurs avec un débat qui sera important.

J'espère que ces éléments ont bien clarifié. Je termine en disant à Monsieur AUBRY qu'effectivement la CASA peut aussi rester dans la configuration qui est la sienne en travaillant en coopération avec d'autres organisations qui sont à côté d'elle. Que l'on n'imagine pas qu'obligatoirement nous aboutirons à une Communauté d'Agglomération Cannes-Grasse-Antibes. Cela pourra être l'agglomération Antibes-Sophia et à côté Cannes, Grasse.

Cela peut être Cannes Grasse et Antibes, et cela peut être Cannes Grasse Antibes. Tout dépendra effectivement du projet que nous sommes capables de monter ensemble et des décisions législatives qui s'imposeront à nous enfin la loi de la République qui s'imposera à nous.

Alors nous passons à la question-débat :

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	La situation économique et sociale
Texte	<p>Mademoiselle DUMAS : <i>La situation économique et sociale de notre ville et plus largement du territoire de la CASA se détériore et laisse pressentir un été difficile socialement pour une grande partie de notre population.</i></p> <p><i>En effet quand on regarde les notes de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi tous les chiffres sont au rouge !</i></p> <p><i>Les chiffres du chômage des Alpes-Maritimes sont particulièrement mauvais. En un an, dans ce département, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 29% et un chiffre très inquiétant de cette évolution des demandeurs d'emploi chez les jeunes de – de 25 ans sur le bassin d'emploi de Cannes-Antibes qui était de + 47% en avril 2009.</i></p> <p><i>De plus tous les moteurs économiques de la côte d'azur sont touchés : le tourisme, les nouvelles technologies, le commerce, les services, la construction ...</i></p> <p><i>Malheureusement les problèmes sociaux qui découlent du chômage sont aggravés dans notre ville par les difficultés à se loger décentement (cherté des loyers, manque de logements sociaux ...)</i></p> <p><i>Il nous semble que la commune ne peut pas se désintéresser, ni ignorer les situations de paupérisation d'une partie de notre population, ni les difficultés des services sociaux d'Antibes, du pôle emploi, du service Habitat de la CASA à faire face à l'augmentation importante des dossiers à traiter.</i></p> <p><i>Alors comme nous l'avions déjà proposé, pourquoi ne pas envisager au plus vite la constitution d'une cellule de veille sociale constituée de responsables du pôle emploi, des services sociaux d'Antibes, du service logement, de responsables associatifs et d'élus de la majorité et de l'opposition ?</i></p> <p>...bruits dans la salle...</p> <p>Mademoiselle DUMAS : dans ma classe je fais « chut » en général quand il y a du bruit...</p> <p>Monsieur le Maire : Mademoiselle DUMAS si vous aviez gardé la question que vous nous aviez proposée et si vous ne l'aviez pas agrémentée, allongée et doublée, peut-être qu'il n'y aurait pas ce chuchotement interrogatif.</p> <p>Mademoiselle DUMAS : Je pense que je n'ai pas dépassé mon temps de parole depuis les deux premières questions avec débat, donc...</p> <p>Monsieur le Maire : Ce n'est pas une question de dépasser le temps de parole, c'est de ne pas respecter les règles que nous nous étions fixées ensemble. Ce n'est pas la question que vous nous avez transmise.</p> <p>Mademoiselle DUMAS : si tout à fait !</p> <p>Monsieur le Maire : non</p> <p>Mademoiselle DUMAS : pardon attendez j'ai rajouté des arguments avec des chiffres ou autres mais la question reste la même ou alors il y a un problème de compréhension de lecture.</p> <p>Monsieur le Maire : Elle n'est pas exactement la même puisque vous dites vous-même que vous avez rajouté des éléments ! C'est pour cela qu'il y a un chuchotement</p>

	<p>interrogatif : tiens elle ne pose pas la question telle qu'elle était prévue.</p> <p>Mais nous allons arrêter ce chuchotement pour vous écouter avec beaucoup de calme.</p> <p>Mademoiselle DUMAS : donc je continue. <i>Cette cellule permettrait un travail en amont, un suivi régulier et une prise en charge peut-être plus rapide des problèmes sociaux en évitant des drames humains comme les expulsions, la désocialisation, l'exclusion ...</i> Voilà j'arrête là comme cela vous allez répondre.</p>
--	--

Monsieur le Maire : Monsieur PERUGINI souhaite répondre.

Monsieur PERUGINI : oui merci, je pense que lorsque l'on fait état de la situation économique, en particulier de l'emploi, on fait référence à la note qui a été faite par Mme la Directrice de l'Emploi du Travail et de la Formation professionnelle du 30 juin.

Alors je dois dire qu'il faut être très attentifs aux chiffres qui ont été donnés parce que depuis le 1^{er} janvier 2009 il y a eu effectivement un changement de comptage, on ne peut donc pas comparer 2008 à 2009 puisque nous ne parlons pas de la même chose. Cela n'est pas une décision qui a été prise par la Ville d'Antibes ou la CASA, c'est national. Je souhaitais faire cette précision pour que l'on compare des choses comparables.

Dans ce cadre je dirais que l'on sait bien que le Département des Alpes-Maritimes n'est pas sur une île ou une presqu'île, Antibes Juan les Pins est en France, et lorsque l'on a une crise que l'on appelle une crise mondiale, tout le monde est touché, et tout le monde est touché, je dirais, en fonction de l'économie de son territoire.

On sait particulièrement que dans les Alpes-Maritimes notre économie était anciennement une économie dite résidentielle dans laquelle on a des services à la personne, tout ce qui est tourisme, bien entendu, l'hébergement, la restauration, le commerce, etc.. Puis l'on a une économie qui est une économie que j'appellerai industrielle, il est vrai que lorsque l'on prend les nouvelles technologies c'est classé dans la partie industrielle.

Alors cette économie dans le Département des Alpes-Maritimes a une grande fragilité parce que l'on est soumis, je dirais au niveau touristique, à la bonne santé des pays qui nous entourent mais également au niveau de la partie dite industrielle on sait bien que ce sont des marchés qui sont fragiles et qui suivent effectivement les technologies et on le voit de manière très précise actuellement.

Cette spécificité fait que les Alpes-Maritimes dans une économie qui va bien, je dirais qu'on a une économie qui met du temps à monter en puissance, par contre quand on a un problème on s'effondre ou on diminue plus vite que les autres. Cela n'est pas nouveau à 2009, cela fait de nombreuses années que c'est ainsi.

Je suis donc un peu étonné d'entendre ou de lire qu'Antibes-Juan les Pins et la CASA se désintéressent et ignorent la situation effectivement difficile et douloureuse que connaissent différentes populations que nous connaissons bien. Il existe au niveau de la CASA et vous le savez une Maison de l'Emploi mise en place en 2007 et qui, je dirais, maintenant en 2009, existe d'une manière globale sur l'année 2009.

Monsieur le Maire, Président de la CASA, a souhaité que cette Maison de l'Emploi qui, je le rappelle, est une des deux Maisons de l'Emploi existant dans les Alpes-Maritimes, puisqu'il y en a une au Cannel, soit renforcée et que je m'implique moi-même d'une manière plus importante dans le cadre de cette Maison de l'Emploi, qui, je le rappelle, intègre maintenant non plus l'ANPE et l'ASSEDIC mais le Pôle Emploi plus les Compagnies consulaires. Nous avons eu un Conseil d'Administration la semaine dernière pour redistribuer le rôle de chacun pour peser effectivement dans le cadre de cette Maison de l'Emploi et à côté de cette Maison de l'Emploi, il y a une plateforme initiative emploi qui finance la création d'emplois.

Il est vrai que ce sont des actions qui mettent un peu de temps pour se mettre en place mais je rappellerai quand même qu'il y a un plan de relance qui a été mis en place et que grâce à des financements à la TVA il y a eu un plan de relance important qui a été adopté et sur la Commune

d'Antibes avec presque 30 millions d'investissement qui sont réalisés cette année et qui impactent sur l'emploi.

Je crois qu'il faut, Monsieur le Maire a parlé tout à l'heure et Eric PAUGET aussi des dispositifs Martin HIRSCH, je crois qu'on va en parler après, un groupe de travail a été mis en place mais nous avons également un travail avec les professionnels, en particulier du Tourisme.

Nous avons eu la semaine dernière et la semaine d'avant un groupe de travail avec les professionnels du Tourisme, avec entre autre aussi Audouin Rambaud, dans le cadre de la TVA puisque ce n'est pas uniquement la TVA qui est concernée mais également tout ce qui fait du package qui est l'accord du Gouvernement avec des professionnels sur la formation, sur le recrutement, sur les investissements. Enfin vous le savez également ce que nous recherchons dans tout ce que nous faisons, c'est ce qui est qualitatif avec les commerçants, la création d'un observatoire du Commerce pour avoir le constat de ce qui se passe et prendre les bonnes mesures.

Alors ce sont des mesures qui sont plus lentes avec des impacts moins rapides et le tout fait que effectivement c'est une prise en compte et pas du tout un désintérêt. C'est pour cette raison que je suis étonné d'entendre ce genre de choses vis-à-vis d'une Municipalité dont vous connaissez les mesures qui sont prises.

Voilà Monsieur le Maire ce que je souhaitais apporter comme éléments concernant la partie économie et emploi.

Monsieur le Maire : merci Monsieur PERUGINI, Madame BLAZY vous souhaitez intervenir maintenant ? Après ? c'est Madame MURATORE qui intervient.

Madame MURATORE : En ce qui nous concerne nous adhérons pleinement à cette demande de constitution d'une cellule de veille sociale et souhaitons y participer tel que proposé.

Nous tenons à rappeler que le décret du 6 mai 1995 article R.123-1 oblige tous les CCAS à procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de la Collectivité. Cette analyse n'a jamais été présentée, ni au Conseil d'Administration du CCAS, ni au Conseil municipal ! Nous souhaitons donc avoir un point sur cette analyse des besoins sociaux qui alimenterait les travaux de la Cellule de Veille sociale qui serait mise en place. De plus, dans le cadre des présentations de la CASA, que vous faites régulièrement en Conseil municipal, nous souhaitons que soit présentée l'analyse des besoins sociaux au niveau de la CASA.

Monsieur le Maire : Je réponds juste sur la CASA, il ne faut pas demander à la CASA de faire des choses pour lesquelles elle n'est pas compétente, cela voudrait dire qu'elle regrouperait l'ensemble des besoins sociaux de l'ensemble des villes. La CASA a la responsabilité habitat, elle n'a pas la responsabilité de l'action sociale au niveau des Communes.

Madame BLAZY : Je voudrais dire, en ce qui concerne les difficultés de logement sur notre territoire, que vous savez tous qu'il s'agit d'une priorité de notre Ville. En effet, et ceci bien avant que ne se fassent sentir les premiers effets de la crise économique, la CASA s'est dotée d'outils pour être au plus près des demandeurs de logements sociaux en facilitant l'accès et l'information du traitement de la demande par un maillage du territoire avec treize guichets de proximité, en mettant en place un observatoire de la demande. Je le dis souvent, même le Préfet à l'échelon départemental voudrait que dans toutes les communes, etc. on mette cet observatoire en orientant la production de 70 % de plus PLAI et de 30 % de PLS et en mettant en place une plate-forme logement communautaire.

Cet outil plateforme logement communautaire qui est en fait aussi une veille sociale regroupe autour de la problématique du logement, l'Etat, le Conseil général, la CASA bien sûr, les guichets logement qui dépendent souvent dans les petites communes des CCAS, des bailleurs sociaux et des associations de notre territoire, associations qui évidemment œuvrent sur le logement.

Ces instances traitent déjà avec l'autorisation écrite des intéressées des situations fragilisées et qui, malgré les dispositifs de droit commun, risquent d'être en rupture de logement. C'est notre rôle.

Nous souhaitons aujourd'hui en partenariat avec Monsieur le Sous-Préfet de Grasse que la Direction Habitat-Logement mène une réflexion pour faire évoluer cette plateforme logement vers une plateforme

hébergement logement avec des missions confiées plus étendues. Pour cela depuis déjà un moment nous sommes en attente d'un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet.

Vous savez également que le secteur de l'action sociale relève des compétences avec le service du Conseil général qui intervient avec des professionnels au plus près des familles fragilisées grâce bien sûr au travail des assistantes sociales de la Circonscription.

Il existe donc bien déjà sur notre territoire un certain nombre d'acteurs professionnels intervenant sur le champ du social et dans le cadre de compétences bien définies. Dans le cadre de la plateforme ces professionnels se réunissent tous les mois, y compris le mois d'août bien sûr, pour faire le point sur les situations des familles les plus fragiles.

Ce travail en réseau permet aujourd'hui de disposer d'un maillage efficace du territoire et d'une connaissance la plus fine possible de la précarité qui revêt, vous le savez, des formes extrêmement variées.

Je rappelle enfin que ces interventions de professionnels s'effectuent toujours sur la base de deux principes déontologiques, celui de la liberté individuelle des personnes à solliciter les services sociaux, quand ils ne veulent pas on ne peut rien faire, et à communiquer des informations les concernant, et d'autre part bien entendu dans le strict respect de la confidentialité.

Par conséquent, il ne m'apparaît pas aujourd'hui nécessaire, dans la mesure où tous les acteurs institutionnels chargés des dispositifs de lutte contre la précarité l'Etat, les communes, les communautés d'agglomération, le Conseil général, qui travaillent déjà ensemble sur un mode réseau, de créer peut-être une instance de concertation supplémentaire, ce qui constituerait encore un mille feuilles. Vous avez parlé tout à l'heure de strates, un mille feuilles au bout d'un moment c'est difficile.

Je voudrais juste répondre à Mme DUMAS sur deux questions : ce matin la plateforme s'est réunie, on a étudié dix dossiers et pour ces dix familles l'expulsion a été reportée. Je voudrais donc vous rassurer sur ce point-là.

Monsieur le Maire : Mme DUMAS est rassurée, elle sait très bien que les expulsions et on a très bien vu d'ailleurs au travers des dossiers que nous avons eus à débattre qu'il n'y a jamais eu des gens ou des familles qui étaient en grandes difficultés sociales qui étaient expulsés.

Donc, sur ce plan la cellule de veille Habitat, la plateforme, fonctionne parfaitement.

Effectivement Mme DUMAS vous avez posé deux questions en fait, vous avez posé la question sur l'économie et je crois que Monsieur PERUGINI vous a bien expliqué tous les outils que nous avons mis en place dans ce domaine et puis vous avez parlé des conséquences sociales de la crise économique.

Je voudrais rappeler que ces conséquences sociales, autant on n'ignore pas que l'économie est troublée par la crise mondiale, autant on n'ignore pas, même avant la crise, qu'il y avait des situations de grande précarité sur la Ville. Et donc aussi bien au CCAS qu'en matière d'habitat puisque c'est l'élément sur lequel vous avez ciblé votre question, on est en alerte permanente. Dans cette situation plus difficile la veille est d'autant plus vigilante et les décisions comme vient de vous le dire Mme BLAZY sont évidemment reportées lorsqu'elles concernent des problèmes sociaux et non pas des problèmes de mauvais payeurs.

Sur ce plan je répète que nous avons mis en place d'abord cet élément avec Monsieur le Sous-Préfet, deux éléments à la rentrée avant la fin de l'année, ce que nous appelons communément la « maison rose » sera en place et j'ai demandé aussi à ce que le CCAS mette en place un espace-relais pour les personnes encore plus en marge de notre société et qui viennent de la rue pour que l'on puisse leur donner un habitat-relais qui est prévu sur un terrain que possède le CCAS, sur lequel nous délibérerons avant la fin de l'année.

Nous sommes bien dans tous les dispositifs qui sont nécessaires.

Ensuite, sur la veille que vous évoquez, je ne suis pas pour que l'on crée une instance supplémentaire mais j'adhèrerais plutôt à la proposition de Mme MURATORE à savoir qu'à l'intérieur du CCAS on peut très bien effectuer cette veille.

Il y a une veille pour l'habitat, il y a une veille dans le CCAS pour les situations sociales difficiles et puis toute l'organisation que nous avons évoquée à la fois sur la construction de logements pour tous les différents types de population puis l'action que nous menons en matière de développement économique. Je suis de ceux qui pensent que, la preuve en est faite, une économie et une croissance retrouvées diminuent la pauvreté.

Je veux dire que si on devait faire une preuve, on la fait en sens inverse aussi. Donc, le social n'est pas uniquement la prise de mesures sociales, c'est aussi prendre des mesures économiques et financières pour que l'économie reparte et que la demande sociale diminue, et l'insertion dans le monde du travail s'améliore en particulier pour les jeunes que nous allons évoquer tout à l'heure.

Nous avons « mangé » beaucoup de temps et je l'ai laissé faire pour une raison bien simple, c'est que la première question était posée par la Majorité et donc, forcément, les autres questions je n'allais pas les limiter.

Il faut que nous réfléchissions à réorganiser notre temps de façon un peu différente ultérieurement pour que nous puissions arriver à tenir un temps plus efficace.

Nous abordons le dernier problème avec le groupe PS et les Verts sur la question des critères sociaux environnementaux dans les marchés publics.

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Avec débat
Rubrique	Critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics
Texte	<p>Madame MURATORE : <i>Les articles 14, 15 et 53 que je ne relierai pas, ils sont dans notre texte du Code des marchés publics, un rapport sur la prise en compte des critères sociaux dans les marchés publics, la directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004, prévoient la possibilité pour les collectivités d'introduire des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des appels d'offres.</i></p> <p><i>Nous souhaitons que la Ville d'Antibes intègre ces clauses lors des appels publics.</i></p> <p><i>Une question supplémentaire : pouvez-vous nous dire quelle suite vous pensez donner au projet de convention qui a été proposé par Antibes Chrétiens Solidarité pour embaucher des personnes en grande difficulté ? C'est complémentaire à la question.</i></p> <p><i>Quelques exemples de critères qui ont été introduits dans les cahiers des charges par des communes.</i></p>

Monsieur AUBRY : Je prends le relais de ma collègue. En particulier, j'ai un guide de la commande publique d'une commune du département qui précise que l'article 15 du Code des Marchés publics permet de réserver certains marchés ou lots aux établissements de service d'aide par le travail et des entreprises adaptées dont la mission est de permettre aux personnes handicapées qui ne pourraient pas exercer un emploi en milieu ordinaire d'avoir une activité professionnelle à part entière.

Cette commune met à disposition une liste des entreprises qui ont une telle activité.

Je reprends la question : que fait Antibes, en particulier des clauses sociales qui sont aussi importantes que les clauses environnementales dans le développement durable ?

Monsieur le Maire : Vous avez raison sur le plan des clauses qui existent et des aspects du développement durable comme les aspects sociaux qui sont des éléments qui doivent être pris en compte.

Sur le développement durable, nous avons des expériences. Je voudrais rappeler simplement que lorsque la CASA a négocié l'ensemble des 14 ou 16 millions d'euros de marché de transport en commun, elle l'a fait avec une clause sociale. C'était une des premières clauses sociales sur un marché de cette ampleur qui ait été mise en place.

Cela, vous vous en souvenez certainement, faisait suite à une période de grève lourde et de tension entre l'entreprise qui gérait et les travailleurs salariés.

Nous ne partons pas de rien. La réflexion est aujourd'hui systématiquement menée lors de l'élaboration des marchés est des objectifs de développement durable sont soit des prescriptions obligatoires, soit, plus souvent, des critères de jugement des offres qui interviennent à côté d'autres facteurs pour diriger une décision.

La première possibilité est privilégiée pour les achats où tous les concurrents potentiels maîtrisent déjà, dans leur production, la protection de l'environnement. L'utilisation du critère environnemental est en revanche préférée pour les achats dans des secteurs économiques où cette démarche n'est pas encore totalement aboutie, pour ne pas déséquilibrer l'ensemble des marchés et ne pas avoir un effet « de gadget » ou une entreprise viendrait donner une petite note environnementale et emporterait un marché mettant en danger une autre entreprise qui aurait un savoir-faire et une compétence et des prix équivalents.

Depuis janvier 2009, 36 marchés intégrant le développement durable en tant que critère ou prescription ont été passés ou sont en cours de passation, soit plus du quart du nombre total. Au titre du mois de juin 2009, ils représentent pratiquement la moitié des marchés élaborés, étant entendu que tous les marchés ne peuvent intégrer une composante de développement durable, notamment les prestations intellectuelles, où il est difficile d'imposer à la personne qui offre cette prestation, de respecter un certain nombre de critères environnementaux.

Voilà ce que je voulais dire de manière globale mais je laisse Patrick DULBECCO le soin d'étayer mon propos par des exemples sur les critères environnementaux dans les marchés publics.

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire, parmi les 36 marchés je ne vais pas citer tous les exemples, on va en citer quelques-uns.

Exemples :

- Acquisition de sacs poubelles : le cahier des charges rend obligatoire la conformité à une norme Environnement.
- Marchés de travaux : critère de performance environnementale pondéré de 10% à 20%, 30% dans un cas.
- Marché d'acquisition de véhicules : critère de performance environnemental pondéré de 10% à 20% selon le type de véhicule.
- Palais des Congrès : bien qu'il ne s'agisse pas d'un marché public, (la Ville d'ANTIBES n'étant pas maître d'ouvrage), la logique environnementale a été prise en compte dans le cadre d'un des critères d'attribution du B.E.A.: « Adéquation des offres avec les besoins exprimés par la Ville ».
- Salle Omnisport des 3 Moulins : un des critères d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était le suivant : « Prise en compte de la démarche de qualité environnementale et des solutions techniques envisagées pour un bâtiment basse consommation ».

Je pense que les élus ici présents, aussi bien de la majorité que de l'opposition, peuvent avoir tous ces exemples en s'adressant aux services concernés.

Monsieur le Maire : Il y a les critères d'habitat aussi, comme au « 608 route de Grasse » que met en place Marguerite BLAZY, le groupe lauréat a été choisi sur le critère environnemental d'économie d'énergie et d'énergie positive, comme la Salle Omnisport et le Palais des Congrès.

Monsieur CHAUSSARD : Cela nous a paru plus facile de commencer dans l'insertion sociale, avec les entreprises de nettoyage, dont il est d'ores et déjà envisagé d'imposer un nombre d'heures minimal dans le cadre de l'exécution de marchés de nettoyage, au titre de l'année 2010.

Nous avons également prévu que dans l'aménagement de la zone Loisirs Sports des Semboules, le cahier des charges intègre que l'entreprise devra embaucher les jeunes en difficulté du quartier, sans emploi, pour qu'ils puissent avoir le pied à l'étrier et je pense qu'en même temps, puisqu'ils auront participé aux installations, elles seront certainement mieux respectées.

Monsieur le Maire : C'est l'expérience que l'on a déjà aux Semboules et que l'on va poursuivre avec ce parc.

Je voudrais rappeler, puisque vous avez posé la question, que Chrétien Antibes Solidarité a cette mission et qu'il est subventionné pour cela. Il me paraît logique effectivement qu'il prenne un certain nombre d'initiatives appuyées par la Ville. En même temps, je continue à proposer que des vacances soient données par la Ville d'Antibes aux personnes qui viennent de la rue et qui sont en cours d'insertion sur ce plan-là. Sur les publics les plus éloignés de l'emploi, bien entendu, il y a un effort qui est fait de la Ville par l'intermédiaire des associations et du CCAS.

Il est 17 heures passées, on avait prévu de consacrer une heure pour cette séance de questions orales, nous en avons fait deux, après tout, nous avons eu le temps de débattre.

Peut-être que nous réfléchissons la prochaine fois à prendre un peu plus de temps si vous souhaitez que nous modifions cet élément ou peut-être essayer de trouver un temps intermédiaire... nous prendrons tous sur nous pour être plus brefs.

Nous passons maintenant aux questions sans débat. Je souhaiterais que nous essayions de respecter les cinq minutes par question/réponse, ce qui ne devrait pas être trop compliqué puisque ce sont des questions très ponctuelles et des réponses relativement précises même si elles peuvent être étayées.

Si vous le souhaitez, nous allons alterner une question majorité, une question opposition ? Je vais commencer par une question posée par Madame BOUSQUET à Monsieur DULBECCO.

GROUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	L'usine d'incinération
Texte	<p>Madame BOUSQUET : <i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>La modernisation de l'usine d'incinération a consisté, sur la base d'analyses scientifiques, à transformer cette structure en une Unité de Valorisation énergétique, comme l'a souhaité l'ensemble des collectivités membres du SIDOM désireuses de garantir le traitement des déchets dans le strict respect de la réglementation en vigueur tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.</i></p> <p><i>Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur les améliorations techniques apportées à cette usine, qui ont permis de la rendre performante en matière de développement durable notamment sur le traitement et la valorisation des déchets ?</i></p>
Réponse	<p>Monsieur DULBECCO : La problématique des déchets ménagers dans le département des Alpes-Maritimes est un des dossiers majeurs de ces dernières années et même si la loi relative aux libertés et responsabilités locales transfère la compétence du suivi du PEDMA aux Conseils Généraux depuis le 1 janvier 2005, il n'en demeure pas moins vrai que la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets restent de la compétence des collectivités.</p> <p>La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'est toujours inscrite pleinement dans cette démarche responsable, volontaire, œuvrant de manière pragmatique avec pour postulat l'application du principe de bonne gouvernance.</p>

C'est ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avait émis, dans sa séance du 23 septembre 2003, un avis défavorable aux conclusions de l'étude du Plan Départemental des déchets sur la base de la fermeture progressive des unités existantes à l'horizon de l'année 2015 sans solution alternative et pérenne de remplacement mais surtout sans production d'une synthèse ou analyse de « l'état de la technique » au travers d'une étude comparée.

Des recommandations en matière d'incinération avaient ainsi été formulées par la CASA au SIDOM portant d'une part sur la poursuite et le renforcement de contrôle pour apprécier l'impact des produits sur l'environnement géographique et humain et leur éventuelle toxicité, d'autre part sur le maintien actuel de la capacité de traitement des déchets ménagers au sein de notre installation mais en revanche de se doter du dispositif le plus moderne et le plus abouti qui soit en matière de technologie, et de protection de l'environnement à la hauteur de la qualité de notre territoire.

Aussi, depuis 2007, d'importants travaux, d'un montant total de plus de 60 millions d'euros, ont-ils métamorphosé l'usine d'incinération, propriété du SIDOM, implantée sur les communes d'Antibes et de Vallauris. Cette transformation hautement technologique a permis une évolution de cette structure vers une efficacité maximale avec des équipements performants mais en maintenant néanmoins sa capacité initiale de traitement de 19 tonnes/heure.

De plus cette structure a été modernisée en privilégiant son intégration dans le site et avec pour objectif principal le développement durable décliné sous plusieurs formes :

- absence de rejet de fumées dans l'atmosphère : les électro filtres ont été retirés pour faire place à un traitement des fumées plus performant et à des chaudières qui récupèrent l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers dans les 2 fours en fonction. Les calories produites sont transformées en électricité ;

- protéger la santé et l'environnement par le meilleur traitement des oxydes d'azote et des dioxines en allant au-delà de la réglementation en vigueur en matière de traitement des fumées, à savoir :

- les taux d'oxyde d'azote sont de 0,80 mg/Nm³ au lieu des 200 réglementaires ;
- les taux de dioxine sont de 0,05 ng/Nm³ au lieu des 0,1 réglementaire ;

- économie d'eau de l'ordre de 36m³ par heure grâce au remplacement du traitement semi humide des fumées par un traitement sec ;

- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments qui permettent de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire ;

- traitement « anti-pollution » des parois de l'usine par une peinture photocatalytique qui détruit les oxydes d'azote ;

- agrandissement de la fosse de réception des déchets ainsi que du hall de déchargement dans le but non pas d'accueillir davantage d'ordures ménagères mais d'améliorer la sécurité des véhicules dans leur manœuvre de déversement ;

- hall de stockage des mâchefers transformé en compartiment hermétique afin de supprimer les nuisances olfactives pour les quartiers périphériques des SEMBOULES et du PUISSANTON ;

- réalisation d'une nouvelle salle de contrôle et création d'une salle de visite pour l'accueil de visiteurs.

Cette usine ultra moderne répond largement aux normes européennes et plusieurs priorités ont guidé les choix des procédés mis en œuvre pour la modernisation de l'usine :

<p>- apporter sa contribution à la diminution de l'effet de serre et de lutte contre les dérèglements climatiques en produisant de l'électricité à partir de la conversion des déchets avec un impact carbone faible. La capacité de production de l'usine est de 73 millions de kw/heure représentant 10 % de l'électricité produite dans les Alpes-Maritimes et la consommation annuelle de 10 000 foyers ;</p> <p>- sécuriser l'alimentation électrique du département : l'usine vend le surplus de sa production à EDF soit 60 millions de Kw/heure pour une recette de 3 millions d'euros permettant de rembourser une part des emprunts pour les travaux ;</p> <p>- pérenniser à un coût maîtrisé le traitement des déchets sur 20 ans et bénéficier ainsi d'une autonomie en matière de traitement des déchets notamment à la veille de la fermeture de l'ISDND de la Glacière programmée le 17 juillet prochain.</p> <p>Indépendamment du traitement par incinération de ses déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis poursuit une politique volontariste autour du développement du recyclage matière et organique en application directe des trois objectifs principaux du Grenelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la réduction à la source de déchets ; - développer le recyclage matière et organique ; - réduire les quantités partant en incinération. <p>Ainsi, de 2004 à 2008, les tonnages annuels de déchets ménagers ont baissé de près de 9% passant de 101 292 tonnes à 92 346 tonnes soit une baisse de 8,4kg/an/hab (ratio supérieur au objectif du Grenelle fixé à 5kg/an/hab).</p> <p>Parallèlement les tonnages annuels dédiés à la collecte sélective et plus particulièrement aux emballages ménagers n'ont cessé d'évoluer : 3 375 tonnes collectés en 2008 contre 2 081 en 2004 (soit une augmentation des tonnages de 67 %).</p> <p>Dans le domaine de la réduction à la source, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'est engagée en 2007 dans le développement du compostage individuel ; plus de 4 950 composteurs ont déjà été livrés représentant une couverture de 20% des foyers en habitat horizontal.</p> <p>Enfin, la gestion des déchets issus des entreprises et professionnels fait également partie intégrante des préoccupations de notre agglomération avec comme actions phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'un réseau de déchetterie permettant une couverture rationnelle du territoire communautaire ; - la collecte des cartons des entreprises du parc de Sophia mise en œuvre en janvier 2008 (plus de 349 tonnes collectés de février à décembre 2008).

Monsieur le Maire : Nous passons à la question sur le stationnement à Juan-les-Pins.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, chers collègues, je crois qu'il y a encore une fois, une sorte de télescopage entre ma question est l'ordre du jour que vous allez proposer un peu plus tard.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas grave.

Monsieur DUJARDIN : Je vous la pose quand même.

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Sans débat
Rubrique	Le stationnement à Juan-les-Pins
Texte	<p>Monsieur DUJARDIN : <i>La saison vient tout juste de commencer et les commerçants et restaurateurs de Juan-les-Pins, déjà frappés par la crise, doivent faire face au manque de parking sur la station.</i></p> <p><i>Ce manque est aujourd'hui aggravé par la fermeture du parking du Palais des Congrès.</i></p> <p><i>Rien n'interdisant l'opération, pourriez-vous, Monsieur le Maire, conclure un accord avec l'emphytéote du Palais des Congrès afin qu'il mette son terrain à disposition durant la saison, tant que les travaux ne sont pas commencés.</i></p> <p><i>Les commerçants et restaurateurs de Juan-les-Pins vous en seraient extrêmement reconnaissants.</i></p> <p>Puisque je n'ai pas prévu d'intervenir sur votre question, je fais juste un petit commentaire, je ne voulais pas intervenir deux fois sur la même chose.</p> <p>J'ai vu sur votre prochaine délibération que ce parking sera ouvert en août et en septembre. Je me demandais si on ne pouvait pas faire juillet, août et septembre.</p> <p>Monsieur le Maire : Madame DUMONT va vous rassurer.</p>
Réponse	<p>Madame DUMONT : Merci Monsieur DUJARDIN de poser cette question et c'est vrai que nous avons anticipé à la fois votre demande et la reconnaissance des commerçants et restaurateurs de Juan-les-Pins.</p> <p>J'aurais préféré que ce soit Monsieur MOLINE qui me pose la question, pour votre groupe, comme il siège très fréquemment à la Commission de Circulation, il aurait été bien venu que ce soit lui qui pose la question. Il sait à quel point nous sommes soucieux du stationnement.</p> <p>Monsieur le Maire : Mais l'opposition fait poser la question par qui elle veut.</p> <p>Madame DUMONT : Absolument.</p> <p>En ce qui concerne le palais des congrès, dans le cadre de l'attribution du BEA, nous avons été amenés à supprimer ces 69 places sur un parking hors voirie.</p> <p>C'est vrai qu'à partir du moment où cette délibération a été prise, nous avons été très préoccupés et nous avons demandé aux services d'y réfléchir à la demande de Monsieur le Maire.</p> <p>Compte tenu du fait qu'il y a une très forte demande de stationnement sur la station à cette période estivale, il est donc proposé, en août et en septembre, une offre de stationnement aux usagers, sept jours sur sept, de 9 h à 21 h sans interruption.</p> <p>En ce qui concerne le mois de juillet, compte tenu du fait que nous étions amenés dans le cadre de ce dispositif de mettre en place une billetterie, il fallait le temps pour qu'elle soit mise en place, par contre pour le mois de juillet, le parking sera réservé à toute l'administration de « Jazz à Juan ». Cela libèrera le stationnement tout autour de la Pinède, qui était d'habitude destiné à tout ce dispositif.</p>

	<p>Je voulais vous dire également que, compte tenu du caractère temporaire et des modalités des investissements à mettre en œuvre, une billetterie est mise en place par la Ville dans le cadre d'une gestion créée à cet effet.</p> <p>Les besoins humains nécessaires et les tarifs vous seront soumis tout à l'heure puisque vous avez vu qu'il y a une délibération à ce sujet.</p> <p>Sans vouloir dépasser mon temps de parole, Monsieur le Maire, je voudrais signaler que plusieurs actions de stationnement sont engagées sur Juan-les-Pins.</p> <p>Il s'agit bien sûr de la prochaine construction du Palais des Congrès où 370 places seront proposées dans son parking souterrain, ce qui offrira en ce secteur précis près de 500 places en parking, le parking public « Ambassadeurs » en offrant lui même une centaine.</p> <p>Une autre action est le renforcement de l'offre dans le secteur Sainte Marguerite. La capacité de 50 places du parking existant sera portée à 80 places, en aménageant les deux parcelles voisines dont la Ville d'Antibes fait l'acquisition</p> <p>Notons également l'aménagement d'un nouveau parking à l'extrémité de la rue Dulys, adjacent au parking existant de la Ville d'Antibes et qui portera l'offre à 190 places.</p> <p>Les usagers disposeront, dès 2010 par l'aménagement de ces deux derniers sites de 180 places supplémentaires.</p> <p>On nous a souvent fait remarquer que le stationnement à Juan-les-Pins était difficile, je pense que ces offres vont répondre et améliorer très nettement cela.</p> <p>Je voudrais également préciser, Monsieur LA SPESA parlait tout à l'heure d'incivilités, que l'on constate à Juan-les-Pins énormément d'incivilités en matière de stationnement.</p> <p>Je suis souvent sur le terrain et j'ai tendance à dire que cela va devenir une préoccupation de plus en plus importante. J'ai demandé aux forces de police d'être particulièrement vigilantes et répressives quand l'ordre public est compromis.</p>
--	---

GROUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	L'emploi des jeunes – le dispositif Hirsch
Texte	<p>Madame BADAoui : <i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Le Président de la République a présenté il y a quelques semaines un plan d'urgence destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sans emplois particulièrement touchés par les effets de la crise économique.</i></p> <p><i>Parmi les mesures annoncées, figure la création de contrats accompagnement à l'emploi – passerelle, qui doivent permettre à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, prioritairement dans les collectivités territoriales.</i></p> <p><i>L'emploi des jeunes étant une priorité nationale depuis plusieurs années, pouvez-vous rappeler les actions déjà mises en œuvre au niveau de notre collectivité et nous indiquer si des dispositions sont envisagées pour permettre à de jeunes antibois de bénéficier du nouveau dispositif des contrats passerelles.</i></p>

Réponse	<p>Monsieur PAUGET : La question de l'insertion professionnelle des jeunes est effectivement un enjeu majeur des politiques en faveur de l'emploi mises en place ces dix dernières années dans notre pays et cela quels que soient les gouvernements.</p> <p>Les Municipalités qui se sont succédé se sont toujours inscrites dans cet objectif dans une démarche pragmatique et globale.</p> <p>En effet, la Ville d'Antibes s'investit depuis plus de 10 ans dans les différents dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes. Ainsi, avec la mise en place du dispositif des emplois jeunes en 1998, la Commune a recruté 69 emplois jeunes, dont 57 ont finalement été intégrés définitivement au sein des services municipaux.</p> <p>Je rappelle qu'il s'agissait d'un engagement de départ qui a été tenu sur notre commune, ce qui n'a pas été le cas partout.</p> <p>Plus récemment, le Ministre de l'Emploi de l'époque Monsieur Jean-Louis BORLOO, a mis en place à partir de 2005, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, le dispositif des contrats d'accompagnement à l'Emploi - les CEA - destinés à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du monde de travail, avec également un volet en faveur des jeunes.</p> <p>Grâce à ce dispositif, la Commune a ainsi procédé à la signature de 46 contrats d'accompagnement à l'emploi sur la période 2005 – 2008, qui ont concerné 34 jeunes dont 16 ont fait l'objet d'une intégration dans les effectifs municipaux à l'issue de leur contrat, les autres ayant choisi d'orienter leur carrière professionnelle vers le secteur privé.</p> <p>Depuis janvier 2009, l'Administration municipale poursuit ses efforts, 25 nouveaux contrats sont en cours dont 21 concernent un public jeune.</p> <p>Bien entendu, ce dispositif en faveur de l'emploi des jeunes vient s'adosser à la politique globale de la jeunesse qui intègre à Antibes depuis déjà longtemps, des volets sur l'insertion professionnelle, à travers les actions mises en place par la Direction Jeunesse Loisirs de la Ville et la Direction Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi et Mission Locale).</p> <p>Parmi les initiatives favorisant l'emploi des jeunes tout au long de leur parcours de recherche, on peut citer celles du service prévention de la Direction Jeunesse Loisirs, à savoir l'accompagnement individuel de jeunes porteurs de projets, les ateliers de rédaction de CV et de simulation d'entretien lors de l'opération Job d'été, l'aide à la recherche d'emploi proposée dans certaines Maisons de Jeunes de Quartier.</p> <p>La Communauté d'Agglomération qui dispose à cet égard d'éducateurs spécialisés affectés au secteur d'Antibes - Vallauris, mène également chaque année plusieurs opérations notamment dans le domaine de l'insertion par l'activité économique permettant la définition de parcours plus adaptés.</p> <p>La Commune souhaite bien entendu continuer à développer sa politique en faveur des jeunes et de leur insertion, dans le cadre du plan de Martin HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et à la Jeunesse, tout en l'adaptant à la Ville d'Antibes.</p> <p>Ce plan, que nous vous présenterons à la rentrée, comprend notamment un volet de contrats d'accompagnement à l'Emploi – passerelles destiné à permettre à des jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir, dans le cadre d'un contrat de travail, une première expérience professionnelle, permettant de développer ou de consolider des compétences transférables par suite dans le secteur privé.</p> <p>Cela signifie que ces contrats sont prioritairement proposés aux collectivités territoriales ou au secteur associatif.</p>
---------	---

	<p>C'est dans cet esprit que nous avons demandé à l'Administration municipale de réfléchir à la création d'une quinzaine de « contrats passerelle », en les orientant vers un public « jeunes qualifiés », le manque d'expérience professionnelle est souvent un frein à l'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi.</p> <p>Nous souhaitons ainsi que l'on identifie les secteurs d'activité de la collectivité susceptibles de fournir une expérience transférable au domaine marchand, car il ne s'agit pas de contrats susceptibles de déboucher sur des emplois publics.</p> <p>La création de ces contrats, c'est une des originalités du Plan de Martin HIRSCH, doit permettre de fédérer et d'impliquer tous les acteurs économiques et institutionnels de notre bassin d'emploi en favorisant les périodes d'immersion en entreprises, avec le concours actif de la Maison de l'Emploi présidée par Francis PERUGINI.</p> <p>Nous souhaitons que l'administration mette en place des outils de gestion et un suivi rigoureux de ces contrats, en lien bien entendu avec le Service Public de l'Emploi, tant au niveau des services d'accueil que durant les périodes d'immersion en entreprise.</p> <p>Notre objectif est de permettre à ces jeunes d'intégrer rapidement et durablement le secteur marchand à l'issue de cette année de contrat au sein des services municipaux.</p>
--	--

GRUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Sans débat
Rubrique	La distribution de l'eau – mode de gestion
Texte	<p>Monsieur LA SPESA : <i>Depuis maintenant quelques années, la qualité et le prix de l'eau sont au cœur des préoccupations des maires.</i></p> <p><i>En France, plus de 60% de la fourniture de l'eau aux particuliers (soit 80% de la population) est assurée par l'un des trois grands groupes qui se partagent ce juteux marché : Véolia, La Lyonnaise des Eaux et Saur. Les prix n'ont cessé d'augmenter au cours des vingt dernières années.</i></p> <p><i>Le prix de l'eau est en moyenne 27% plus élevé dans le cas d'une gestion déléguée au privé que pour une régie publique.</i></p> <p><i>En 2002, un village varois a montré la voie du retour à une régie communale de l'eau. Depuis d'autres communes de plus grande importance de droite comme de gauche sont passées en régie municipale et ont bien compris que l'enjeu était économique, politique, sanitaire et écologique (Castres, Grenoble...).</i></p> <p><i>A Antibes, le contrat de gestion de l'eau avec Véolia se termine en 2012, vous avez demandé un audit ou un audit va peut-être être déclenché.</i></p> <p><i>Pourquoi ne pas clairement annoncer la rupture du contrat avec Véolia et travailler les deux ans à venir au retour à la régie municipale dans les meilleures conditions en consultant en commission des associations engagées dans cette bataille et en demandant l'aide de l'Agence Régionale de l'Eau ?</i></p>
Réponse	<p>Monsieur CHIALVA : Monsieur LA SPESA, merci d'avoir posé cette question qui permettra de faire le point sur l'eau à Antibes.</p> <p>Le contrat actuel de concession de distribution d'eau potable qui lie la Ville d'Antibes avec la Société VEOLIA sous la forme d'un contrat de concession dans le cadre d'une délégation de service public trouve son origine en 1880 et expire le 31 décembre 2012.</p>

La qualité et le prix de l'eau sont bien évidemment au cœur des préoccupations des administrés et de leurs représentants. Pour répondre à ces attentes légitimes, la ville d'Antibes se fixe les objectifs suivants concernant la gestion de ce service public de distribution de l'eau potable après 2012 :

- diminuer ou limiter l'évolution du prix de l'eau pour les Antibois et les Juanais ;
- sécuriser l'approvisionnement en eau et sa qualité ;
- veiller à la transparence et à la responsabilité de la gestion ;
- l'amélioration du réseau et la gestion des raccordements ;
- la lutte contre la pollution et le respect de l'environnement.

A l'approche de cette échéance de 2012, nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion à partir d'éléments objectifs pour apporter au final à nos concitoyens la meilleure réponse sur ce service public dont la gestion est complexe et peut être différente selon les caractéristiques et situations locales.

Il convient donc d'être prudent et ne pas céder à la tentation de vouloir transposer des réponses qui peuvent s'avérer adaptées et pertinentes dans d'autres secteurs géographiques (contextes particuliers et autres situations, problématiques différentes) en voulant les généraliser et les appliquer à la ville d'Antibes sans aucune analyse préalable.

En effet, la Ville n'a aujourd'hui aucun a priori sur les futurs modes de gestion, ne s'interdit aucun choix et souhaite procéder par étapes plutôt que de conclure prématurément sur la solution à retenir.

Il est ainsi prévu de structurer le déroulement des études selon les trois phases suivantes :

- phase 1 : l'exécution actuelle du service public de l'eau ;
- phase 2 : le choix du mode de gestion ;
- phase 3 : le montage technique de la solution retenue.

Phase 1 : audit de gestion sur l'exécution actuelle du service public de l'eau

Cette étude est en cours de réalisation par le cabinet CALIA CONSEIL depuis le mois de Juin 2009 jusqu'au début de l'année 2010. Cette phase d'audit de la délégation fait appel à des compétences techniques, juridiques, financières et comptables.

- o elle doit permettre de disposer d'une analyse détaillée du fonctionnement actuel du service public de l'eau, de son exploitation et des investissements réalisés dans le cadre de l'exécution du contrat actuel de délégation de service public ;
- o cette analyse sert à définir précisément la valeur du patrimoine revenant à la Commune à la fin du contrat de concession et elle est rendue obligatoire au moins 18 mois avant la fin de la délégation ;
- o le lancement de l'audit au mois de Juin a mis en exergue l'intérêt d'une analyse complémentaire par le cabinet spécialisé afin de disposer d'une analyse comparative « solution régie » / « solution service délégué » assorti d'une étude technico-économique détaillée sur l'éventualité de la passation du service d'eau potable en régie. Ce complément d'étude fera l'objet d'un avenant au marché à la prochaine rentrée.

	<p><u>Phase 2 : le choix du mode de gestion</u></p> <p>Cette analyse, qui doit donner lieu à débat en Conseil municipal, constitue une étape importante pour laquelle il convient néanmoins de prendre des précautions vis-à-vis du choix du mode de gestion qui est plus complexe qu'une simple opposition entre service délégué et régie municipale. En effet, la palette des solutions est large avec des avantages et des inconvénients pour chaque mode de gestion tel que la concession, l'affermage, la régie intéressée, ou la régie municipale,</p> <p>Il existe d'autres formes qui permettent de panacher les modes de gestion comme l'affermage à îlots concessifs par exemple.</p> <p><u>Phase 3 : le montage technique de la solution retenue</u></p> <p>Il a été souhaité séparer administrativement la mission d'audit de la mission d'accompagnement au montage de la solution retenue (phase 3) afin de ne pas présager à l'avance du mode de gestion qui sera choisi.</p> <p>Une nouvelle consultation sera donc lancée pour une étude d'assistance, de conseil et d'accompagnement par un cabinet spécialisé à désigner avec un cahier des charges précis et des garanties d'indépendance par rapport à l'industrie de l'eau.</p> <p>Pour conclure, Il n'est pas envisageable d'anticiper sur le choix du mode de gestion qui ne doit intervenir qu'après une étude de la délégation actuelle et qui doit en tout état de cause donner lieu à débat en Conseil municipal.</p> <p>Nous allons travailler sur toutes les hypothèses et toutes les solutions viables au-delà de 2012 sans nous limiter à la solution régie municipale comme vous le préconisez. Il n'est pas non plus nécessaire d'annoncer la rupture du contrat avec la société VEOLIA puisque celui-ci se termine en 2012.</p>
--	--

GROUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	Le plan de relance
Texte	<p>Madame GAILLOT : <i>Monsieur le Maire,</i> <i>Depuis plusieurs années, la Commune a choisi de faire un effort soutenu en matière d'investissement. Cette stratégie s'est trouvée confortée par les mesures prises par le Gouvernement pour épauler les communes qui feront un effort particulier pour favoriser la relance économique en investissant en 2009.</i></p> <p><i>Pour faire face à la crise, la Commune a ainsi décidé de mettre en œuvre le plan de relance par délibération du Conseil municipal du 6 mars 2009, par laquelle elle s'est engagée, pour bénéficier d'un remboursement anticipé de près de 4 millions d'euros supplémentaires, à inscrire au budget de la commune 26 312 270 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 4.65 % par rapport à la moyenne des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007.</i></p> <p><i>Pouvez-vous nous indiquer où en est l'exécution de ce plan à ce jour et quelles sont les actions d'ores et déjà financées dans ce cadre ?</i></p>

Réponse

Monsieur le Maire : La question que je me suis posée et que je voulais vous transmettre, c'est de dire qu'on s'est lancé dans un plan de relance : 4 millions de FCTVA à condition que nous fassions plus que la moyenne des quatre dernières années mais je voulais, à mi-parcours de l'année, vérifier où nous en étions.

Quelques chiffres :

- nous sommes passés d'un peu moins de 14 millions mandatés en 2003 à 30 millions en 2008, soit plus du double en 6 ans ; ce ne sont pas des paroles, mais des actes,
- en moyenne sur les 6 ans nous réalisons 23 millions d'euros par an d'investissement.

Nous avons un challenge important, pour réaliser cette moyenne des 23 millions, à y ajouter les 4 millions puisque les 4 millions du FCTVA nous les obtenions que si nous les investissions aussi, donc... il fallait monter notre investissement par rapport aux années précédentes.

Dans ce contexte nous devons réaliser plus de 25 M€ pour percevoir les 4 M€.

En ce qui concerne la réalisation, l'investissement au 30 juin 2009 est de 16,6 millions réalisés, ce qui laisse augurer que la ville remplira son contrat.

Les 4 M € supplémentaires nous permettront de réaliser ou d'accélérer les opérations suivantes, que nous avons prévu d'inscrire sur les budgets à venir :

- l'aménagement d'une partie du Boulevard Wilson ;
- l'aménagement du Boulevard Albert 1^{er} dans sa partie basse ;
- l'ouvrage sous-terrain sous le boulevard Foch/collecteur eaux pluviales ;
- la restauration de remparts sur le port Saint-Jaume – Porte marine ;
- l'étanchéité du Bastion Saint-André ;
- l'aménagement de la promenade de la Salis ;
- des travaux de réhabilitation de l'école Laval ;
- l'enceinte du château Grimaldi ;
- la toiture de la salle associative du Fort Carré ;
- l'aménagement du chemin des Combes.

En tout état de cause, les sommes investies au bénéfice de ces opérations soutiennent face à la crise l'activité des entreprises et l'emploi.

Je dois vous dire que la salle associative du Fort Carré est totalement réalisée, la modernisation des chaussées que l'on avait envisagée est faite, les opérations en cours, vous le voyez tous et tous les jours, c'est la porte Marine, la restauration des remparts sur le port Saint Jaume, et l'ouverture souterraine du bd Foch pour le collecteur eaux pluviales.

Dès cet été, ce sont les travaux de l'école Laval qui démarrent quand l'école sera fermée et dès la fin de la saison, ce sont les opérations dont nous avons évoqué tout à l'heure le bilan, c'est-à-dire le Bastion, la promenade de la Salis, le château Grimaldi, mais surtout le bd Wilson et le bd Albert 1^{er}.

Nous avons un challenge difficile à relever, faire 25 M€ c'est-à-dire la moyenne des quatre dernières années qui était deux fois plus que ce que nous faisons antérieurement et d'y rajouter les 4 M€. Je peux vous dire aujourd'hui que nous sommes dans l'obtention de nos résultats puisque nous avons à la fois programmé ce qui était nécessaire et exécuté ce qui devait l'être dans la période qui vient de se dérouler.

Donc ce plan de relance est en fonctionnement et aboutira à 4 M€ de plus en investissement par rapport aux années précédentes.

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Sans débat
Rubrique	Biberons contenant du bisphénol A.
Texte	<p>Monsieur AUBRY : Je vais raccourcir ma question, cela fera gagner du temps.</p> <p><i>Le Bisphénol A (BPA), composé chimique, est très présent dans les plastiques alimentaires et notamment dans 90% des biberons en 2008.</i></p> <p><i>En 2008, le gouvernement Canadien a classé le 18 avril 2008 le BPA au rang de substance dangereuse et de ce fait à interdit les biberons en contenant.</i></p> <p><i>Depuis plusieurs Etats américains ont pris la même voie, notamment la Californie qui l'a même interdit pour l'ensemble des plastiques alimentaires</i></p> <p><i>Les fabricants de biberons ont décidé en 2008 de fabriquer des biberons sans BPA mais commercialisés plus chers. Ceux-ci ont également publié des questions/réponses sur leurs sites Internet pour rassurer les utilisateurs.</i></p> <p><i>En France, dans un communiqué du 13 novembre 2008, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) s'est alignée sur les conclusions de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) selon lesquelles l'exposition des nourrissons au BPA serait largement inférieure à la dose journalière tolérable (DJT) et ce, même en cas de chauffage au micro ondes.</i></p> <p><i>Quelques jours plus tard, le « Canard enchaîné » dénonçait un conflit d'intérêt en faisant remarquer que de nombreux membres du comité d'experts de l'AFSSA étaient également employés par l'industrie du plastique.</i></p> <p><i>Beaucoup dans les milieux scientifiques dénoncent les quelques rapports prétendant à l' "innocuité" des BPA.</i></p> <p><i>Le Réseau environnement santé (RES) qui regroupe en France, associations, ONG et scientifiques, demande "l'interdiction du BPA dans les plastiques alimentaires." Son porte-parole, le toxicologue André Cicoella, précise qu'il est "surprenant de voir l'AFSSA et ses homologues européen (AESAs) ou américain (FDA) continuer de s'appuyer sur deux études négatives publiées par une même auteure travaillant pour l'industrie chimique et dont le référentiel datait de 30 ans est incapable de mettre en évidence les effets du type perturbation endocrinienne."</i></p> <p><i>Le professeur Patrick Fénichel, directeur d'une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), a fait valoir que "des doses faibles pouvaient avoir des effets toxiques du fait de l'exposition tout au long de la vie, de la multiplication des perturbateurs endocriniens et de la prise en compte des périodes critiques d'exposition comme l'état fœtal ou de nourrisson".</i></p> <p><i>Selon la société internationale d'endocrinologie, les indices d'effets néfastes sur la santé des perturbateurs endocriniens comme le BPA s'accumulent. Effet perturbateur endocrinien sur la reproduction masculine comme féminine, implications dans les cancers du sein et de la prostate, dans certaines pathologies cardiovasculaires, de la thyroïde et l'obésité. Elle a appelé, lors de son dernier colloque annuel qui s'est tenu le 10 juin 2009, à réduire l'exposition de la population à ces molécules, au nom du principe de précaution. La "déclaration scientifique" a été publiée dans la revue Endocrine Reviews.</i></p> <p><i>En France, au niveau politique, plusieurs municipalités ont décidé cette année de mettre fin aux achats de biberons contenant des BPA. Ainsi Nantes vient de commander pour ses crèches 800 biberons ayant comme particularité de ne pas contenir de BPA. Paris, Reims, Toulouse ou Montpellier ont pris des décisions similaires.</i></p>

	<p><i>Le gouvernement français semble enfin commencer à s'inquiéter puisque la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno a demandé le mois dernier à l'AFSSA de reprendre l'expertise sur les effets BPA afin de "rendre un nouvel avis intégrant bien les dernières études". "Nous devons être extrêmement vigilants sur les effets de cette substance sur les nourrissons", a-t-elle déclaré en réponse à une question du député de Haute-Garonne, Gérard Bapt, président du groupe Santé environnementale.</i></p> <p><i>La ville d'Antibes utilise t'elle à ce jour dans ses crèches des biberons en plastique contenant du BPA ? Si oui, envisage-t-elle de ne plus commander à l'avenir que des biberons sans BPA, en verre ou en plastique, donc de prendre une décision similaire à celles de plusieurs grandes municipalités françaises ? Le personnel des crèches municipales est il sensibilisé à la question ?</i></p>
Réponse	<p>Monsieur DULBECCO : La réponse va être un peu plus rapide que la question. La Ville porte depuis toujours une attention particulière aux conditions de sécurité des enfants qu'elle accueille dans ses structures, en particulier dans le domaine alimentaire. Les équipements des structures petite enfance sont régulièrement inspectés, le matériel renouvelé et entretenu, les procédures de production ainsi que les repas servis contrôlés.</p> <p>Les analyses régulières opérées par des services spécialisés, le laboratoire vétérinaire du Département, notre médecin référent, notre service santé, font apparaitre la parfaite qualité et l'équilibre des aliments servis, de l'eau, ainsi que l'état très satisfaisant de nos installations, de nos procédures de production et de livraison des repas.</p> <p>Nos cuisines sont en parfait état. De gros investissements sont régulièrement réalisés pour assurer leur modernité, en tout dernier lieu dans les crèches des Châtaigniers et Roger Cardi.</p> <p>Le personnel est formé à la méthode HACCP* et une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire des repas servis aux enfants lors des Commissions « Menus » petite enfance.</p> <p>S'agissant plus particulièrement des biberons, plus aucun biberon contenant du Bisphénol A n'est utilisé dans les structures petite enfance de la Ville.</p> <p>La Commune commande désormais des biberons sans BPA. Son fournisseur propose en effet plusieurs gammes de produits répondant à cette spécificité technique.</p> <p>La question de la présence du Bisphénol A dans les biberons a été évoquée avec les Directrices des structures Petite enfance. Elles ont procédé au recensement des biberons contenant cette substance et ont été invitées à procéder aux commandes nécessaires au renouvellement de leur stock. Elles se sont assurées de la bonne information de l'ensemble de leurs équipes.</p> <p>Elles informent également les parents qui apportent le biberon de leurs enfants de la démarche menée par la Commune, parce que non seulement il faut que cette précaution soit prise dans nos crèches mais qu'elle soit prise aussi dans les familles.</p> <hr/> <p><small>*HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point Système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments</small></p>

Monsieur le Maire : Est-ce que vous souhaitez cinq minutes d'interruption de séance ? Non à l'unanimité.

2^{ème} SEANCE CLASSIQUE - 17 h 40

APPEL NOMINAL par Monsieur le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Georges ROUX à M. Patrick DULBECCO,
M. André-Luc SEITHER à M. Eric PAUGET,
M. Jacques GENTE à Mme Anne-Marie DUMONT,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI,
M. Serge AMAR à M. Francis PERUGINI, (départ de M. Pérugini à la question n°1-2)
Mme Françoise THOMEL à M. André PADOVANI,
Mme Edith LHEUREUX à M. Alain BIGNONNEAU,
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER,
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
M. Matthieu GILLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE,
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS

Absents :

Mme Edwige VERCNOCKE

Présents : 36 / procurations : 12 / absent : 1

Monsieur le Maire : Secrétaire de séance : Monsieur GENSBURGER est désigné à l'unanimité.

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Vous avez tous eu connaissance de ce compte rendu. Intervention du groupe PS et Verts.

Madame MURATORE : A l'occasion de cette délégation, nous constatons quelques problèmes avec le Festival de l'Image sous-marine, est-ce qu'il serait possible d'avoir un point de situation au jour d'aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Le point est simple : il y a eu un référé qui a débouté l'association de son recours et aujourd'hui une décision doit intervenir vers le 15 septembre.

Je rappelle que ce débat est uniquement sur la terminologie « festival de l'image sous marine d'Antibes Juan-les-Pins » et non pas sur le fait que l'on doive ou non organiser un festival. Je rappelle qu'au terme ce de qui paraît évident, en tout cas pour moi, c'est qu'un appel d'offre désormais doit être mis en place, compte tenu des sommes publiques engagées et que cela n'est contesté par personne.

Quant au patronyme, il y a une première instance en référé qui a donné raison à la Ville, on attend la décision du mois de septembre. Il me paraît difficile que la Ville organise un festival de l'image sous-marine soit interdite d'appeler ce festival « festival de l'image sous marine d'Antibes Juan-les-Pins ».

Je rappelle qu'il y a cinq festivals de l'image sous-marine en Europe, suivis du nom de la ville concernée.

Nous passons à la délibération suivante.

00-2 - SIMPLIFICATION DU DROIT ET ALLEGEMENT DES PROCEDURES - DECISIONS PRISES EN MATIERE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire : Vous avez tous la délibération sous les yeux, avant que chacun puisse intervenir, je rappelle bien que c'est pour accélérer les procédures de décision de fouilles archéologiques que cette procédure est mise en place et non pas pour les empêcher.

Bien entendu, on rendra compte au Conseil municipal de ces décisions en particulier dans les secteurs sensibles qui sont les nôtres.

Je donne la parole au groupe La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins.

Monsieur LA SPESA : Vous connaissez parfaitement notre position concernant les délégations accordées au Maire

Aujourd'hui, comme à chaque conseil municipal, nous avons voté contre ce droit arrogé à un seul élu. C'est bien pour cela que nous ne voterons pas cette délibération.

Deuxième remarque, permettez-nous de reprendre deux éléments issus des documents fournis lors des études des candidats à la construction du parking du Pré aux Pêcheurs :

Art. N°6 du cahier des Charges (Sites Archéologique s) :

« Une fouille ayant été prescrite, le concédant procédera au transfert de l'arrêté de prescription au bénéficiaire du concessionnaire. Ce dernier devra retenir une équipe d'archéologues sur la base du cahier des charges prescrit par la DRAC et prendra à sa charge les dépenses d'archéologie dans la limite de 500.000 € HT. Pour le cas où les dépenses seraient inférieures à 250.000 € HT, le concessionnaire versera à l'Autorité Déléгатaire, la différence entre le coût réel et le seuil de 250.000 € HT. »

Art. 2.2.4 de l'analyse des offres par le cabinet SARECO :

« Q-park se protège totalement du risque archéologique, il propose une provision de 50.000 € mais limite la durée à 3 mois. Le montant proposé semble faible, de même que le délai. Ce point sera à négocier ».

Alors, liaison de cause à effet avec la délibération proposée, à vous de nous le dire.

Monsieur le Maire : La réponse est facile : il n'y a pas de liaison. Nous sommes dans une délégation pour permettre une décision entre deux Conseils de fouilles archéologiques préventives, et vous avez dit pourquoi vous ne votiez pas parce vous étiez contre les délégations au Maire et l'autre, c'était un marché et dans celui-ci on a mis une clause de fouilles archéologiques et nous avons garanti jusqu'à 500 000 euros.

Je vous rappelle que le Pré aux Pêcheurs a déjà été l'objet de fouilles archéologiques et que les gens qui ont fouillé ont trouvé du sable et aucun élément archéologique.

Donc, on peut imaginer que cela puisse coûter un million, on peut imaginer que cela puisse coûter 100 000 euros, on a mis la barre à 500 000 euros assumés par le délégataire.

Madame MURATORE : C'est juste une explication de vote, nous allons nous abstenir sur ce point. Nous ne sommes pas favorables à toutes les nouvelles lois qui sont sorties depuis quelques années sur les fouilles archéologiques, qui ont pour objectif effectivement de gagner du temps, mais qui font craindre les... pour les... ce qu'ils pourraient trouver au niveau archéologique. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je suis désolé de dire que cela n'a aussi rien à voir. C'est simplement pour déclencher des fouilles archéologiques plus rapidement et permettre de ne pas retarder des chantiers alors qu'antérieurement, on était obligé d'attendre la délibération du Conseil municipal. Ce n'est pas pour les interdire, c'est pour les déclencher plus précocement.

Je respecte votre position mais il ne s'agit pas d'empêcher les fouilles, il s'agit de les déclencher plus rapidement entre deux Conseils municipaux pour ne pas retarder les travaux dans des domaines où il peut y avoir des fouilles.

On passe au vote : qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2

Adopté à la majorité par 43 voix pour sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS) et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - COMMUNICATION

Monsieur le Maire : Ce compte administratif a été présenté bien entendu à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis. Comme nous l'avons voulu, alors que les textes ne le prévoyaient pas, l'opposition y est représentée et bien que tout le monde ait pu en avoir connaissance de manière directe ou indirecte, j'ai proposé à Christian GUIDOBALDI de nous faire un bref rappel du compte administratif pour information, avec projection. Bien, avec l'autorisation du Conseil municipal M. GUIDOBALDI nous présente le compte administratif 2008.

Monsieur GUIDOBALDI : Essentiellement, le budget de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis a été en 2008, de 105,9 millions d'euros hors budget Transport, qui se sépare en la majeure partie des dépenses qui sont : l'attribution de compensation qui représente 55 M€, c'est-à-dire 53 % du budget, ensuite la dotation de solidarité qui représente 4 millions et 4 %, c'est-à-dire que sur les 105 millions il y en a 57 % qui sont restitués aux communes.

Le budget des ordures ménagères représente 27 % (28 M€). Le budget hors ordures ménagères et hors ce qui retourne aux communes est en fait de 17 millions (16 %). C'est important. Le budget, si on enlève les ordures ménagères et le transport, qui relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération, est de 17,4 M€.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2008 ont été de 24,9 M€ qui se répartissent pour la plus grosse partie sur l'habitat (8 M€ soit 33 % du budget), la deuxième dépense importante est 7,9 M€ (32 %) et viennent ensuite les dépenses de médiathèque (1,5 M€), de développement économique (1,1 M€), une partie non négligeable de 2,8 M€ de fonds de concours aux communes et ensuite un certain nombre de dépenses moins importantes.

Pour ce qui concerne les recettes, je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis vit essentiellement sur la taxe professionnelle qui a représenté 70 M€ en 2008, dont l'essentiel repartait aux communes. La taxe des ordures ménagères qui a représenté 25 M€ c'est-à-dire le budget ordures ménagères et la dotation de l'Etat (DGF) de 5,6 M€.

Pour mémoire le budget transport représente 22,4 M€, soit un peu moins important que le budget ordures ménagères. Ce sont deux budgets à peu près du même ordre.

En ce qui concerne la recette du budget transport, elle est essentiellement alimentée par le Versement

Transport, la taxe que paient les entreprises à hauteur de 64 %. Rappelons que les recettes de transport ne représentent qu'environ 10 % de ce que paient les usagers.

Voilà pour l'essentiel des dépenses. Voulez-vous que je balaye le reste des activités ?

Monsieur le Maire : Non, je crois que vous avez donné les éléments essentiels, Mlle DUMAS était présente, je suppose qu'elle a donné à son suppléant, M. AUBRY, les éléments d'informations. M. DUJARDIN y siège aussi. Les membres de la majorité y siègent également.

Je donne la parole à Mlle DUMAS.

Mademoiselle DUMAS : Tout d'abord, merci de nous donner le rapport d'activité cette année dans des délais raisonnables, tellement vite d'ailleurs que finalement il est présenté au Conseil municipal avant d'être présenté au Conseil communautaire. Donc, cela va très vite sur Antibes.

Quelques remarques au sujet du rapport d'activité puisqu'en effet, sur le compte administratif j'ai eu déjà l'occasion de m'exprimer. Sur la lecture du rapport d'activité je m'arrête deux secondes sur les réunions statutaires où on nous dit que les chiffres marquants comme l'indique le rapport montrent bien que les commissions ne peuvent pas jouer pleinement leur rôle de débat et d'information des élus.

Par exemple, ouvrir un grand débat à la commission Habitat sur les expulsions locatives, les logements vacants, les outils fonciers de la CASA, la volonté d'investissement massif à la hauteur de l'urgence devrait être un objectif de la commission et ce n'est pas avec deux réunions annuelles que nous pouvons traiter le sujet.

Dans ce document, M. GUIDOBALDI vient de le dire, on a 24,9 millions d'euros de dépenses d'investissement qui sont annoncées mais il faudrait rappeler à côté les annonces faites au moment du budget qui étaient de 50 M€. Ce qui ne fait que 50 % des projets d'investissement réalisés.

Et ce que nous trouvons le plus accablant dans le bilan d'activités de la CASA ; c'est le manque d'investissement dans les projets de production de logements conventionnés. On peut dire que c'est une priorité certes, mais je crois que c'est plus que cela, c'est une urgence : 5 M€ d'investissement non réalisés pour l'année 2008, c'est-à-dire 40 % du budget prévu.

De plus quand on voit le nombre de logements attribués, 152 pour l'année 2008 dont seulement 53 réservés CASA par rapport au nombre de demandes en attente 2 839 fin 2008 et déjà 2 957 en avril 2009, nous ne comprenons pas qu'il puisse rester un budget d'investissement. La situation du logement continue à s'aggraver et en plus seulement 244 logements sociaux sont programmés en 2008 et on peut s'inquiéter des délais de livraison... Ces chiffres sont très loin de quelques effets d'annonce qui sont faits lors des différentes inaugurations ainsi que du climat d'autosatisfaction qui règne souvent dans les conseils communautaires.

Une toute dernière remarque, au sujet du nombre de salariés de la CASA :

380 postes affectés au lieu de 491 pourvus avec un gros déficit d'effectif dans le personnel technique et en plus environ 20 % de personnels (80 personnes) non titulaires donc en situation précaire.

Cette politique de l'emploi nous paraît contestable particulièrement dans une période de forte augmentation du chômage.

Madame MURATORE : Je vais sur certains points reprendre. Sur les investissements, effectivement, le réalisé n'est pas à la hauteur mais il y a quand même quelque chose que nous ne comprenons pas, c'est dans l'importance du reste à réaliser où l'on a un décalage entre les dépenses prévues, en reste à réaliser et les recettes. On ne comprend pas pourquoi il y a ces 2 millions qui vont jouer sur l'emprunt.

Autre point important sur l'investissement, les subventions qui manifestement avaient été surestimées, puisque nous avons là aussi, un manque de recettes de subvention important.

Je reprendrais quand même l'emploi parce que les non titulaires représentent 28 %, ce qui est énorme par rapport à toutes les autres collectivités existantes et partout.

Je reprendrais une question, une précision, mais nous avons je pense malheureusement compris : le

reversement aux différentes communes qui correspond aux pénalités de chaque commune par rapport au manque de logement social. Alors nous, nous préférons que ces sommes-là restent mutualisées et permettent de réaliser du logement social de façon mutualisée au niveau de la CASA, sachant que je ré-insiste le nombre de demandes au 31 décembre : 2 839 pour 152 logements attribués et seulement 244 programmés.

Monsieur le Maire : M. GUIDOBALDI, voulez-vous apporter une précision technique ?

Monsieur GUIDOBALDI : Oui, Monsieur le Maire. La dernière : il y a peu de temps il vous a été présenté le compte rendu d'activité 2005 qui était un peu dépassé et on s'était engagé à votre demande à boucler le compte rendu d'activité 2008 en même temps que le compte administratif au mois de juin, c'est ce que nous avons essayé de faire rapidement.

Justement, il se trouve que sur l'habitat au moment où a été réalisé ce document, il y a plus d'un mois, c'était les chiffres qu'on avait et j'ai le dernier chiffre définitif car les bailleurs sociaux ne donnent pas tout dans les temps, en fait ce ne sont pas 150 logements qui ont été livrés mais 343 attribués en 2008.

J'ajouterais aussi que le taux de rotation du parc étant de 2,2 % c'est peu, mais sur 4 900 logements cela fait quand même 110 logements supplémentaires qui ont été attribués. Cela fait 460 logements qui ont été véritablement attribués en 2008. On ne parle bien sûr que de logements neufs, par rapport aux fameux 478 logements de la loi SRU qui comprennent d'autres types de logements qui ne sont pas comptabilisés.

Nous allons essayer de les compléter pour le mois de septembre où il y aura la présentation officielle à la CASA. Il se trouve que là, nous présentons un peu vite les éléments, à la demande de Monsieur le Maire mais ces chiffres sont encore à peaufiner.

Monsieur le Maire : Merci de nous apporter cette nouvelle complémentaire qui montre bien que malgré non pas l'autosatisfaction, nous sommes dans le plan que nous avons défini. Que ce plan soit jugé insuffisant par rapport à la demande, que l'on considère qu'il y a plus de 2 000 demandes et que sur 140 000 habitants, ces demandes c'est beaucoup ou pas, c'est une appréciation que nous devons avoir.

En tout cas, c'est 2 000 personnes qui ont besoin de logements sociaux et nous, nous continuons à programmer ce qui a été mis en place par le PLH et qui je le rappelle est exécuté avec la modification qui ne devrait pas vous déplaire qui est que nous faisons plus de PLAI et de PLUS que de PLS.

Le deuxième point, pour répondre à Mme MURATORE, je suis d'accord avec elle sur le plan du reversement, je ne vois pas pourquoi on reverse aux communes et j'ai posé la question au Gouvernement. J'ai aujourd'hui une réponse verbale disant qu'il est très difficile de reverser aux communes (on avait eu un débat ici) et de leur demander d'agir dans un domaine dont elles ont transféré la compétence à la CASA. Aussi, le bureau a décidé qu'il n'y a plus de reversement en 2009 des attributions et que ces pénalités viennent dans le pool commun nécessaire à la construction de logements sociaux bénéficiant si possible, aux villes qui ont versé les indemnités car cela leur permet d'en verser moins et en même temps cela correspond à l'objectif.

Bien entendu, on entend le leitmotiv en dehors des éléments rassurants qu'a apportés Monsieur GUIDOBALDI sur le plan du logement social : la politique environnementale a permis de retirer 30 % de déchets des circuits traditionnels. Ce n'est pas rien 30 % en moins.

Le réseau Envibus a vu une hausse de 10 % de ses voyageurs qui est aujourd'hui de 7,2 millions. Lorsque le réseau Envibus a été créé, on était à moins de 4 millions de voyageurs, cela veut dire que l'on a pratiquement doublé le nombre.

En politique de l'habitat, vous l'avez vu, s'il n'y a pas d'exécution complète de l'investissement en tout cas l'investissement principal c'est l'habitat qui est au-delà de 50 % de l'investissement total. Cela veut bien dire qu'il n'y a pas de négligence de la politique de l'habitat et que s'il y a des décalages d'une année à l'autre, c'est que pour acheter un terrain, déposer un permis de construire et construire, cela prend quelquefois des délais importants.

Je rappelle au passage qu'il y a une taxe professionnelle à Antibes qui est partie de 20,11 et aujourd'hui

à mi-parcours, on tend vers 16,25 et nous allons passer sous la barre des 18. On oublie que c'est une baisse de l'impôt sur les entreprises. On l'oublie alors je le répète.

Quant aux médiathèques, elles ont aujourd'hui 40 000 abonnés qui fréquentent les deux médiathèques (Valbonne et Antibes) gratuitement.

Donc, la politique générale de la Communauté d'agglomération, en matière de déchets, d'habitat, de transport, d'équipement culturel et en matière fiscale, c'est quand même une politique qui rend des résultats loin d'être négligeables et ce rapport d'activité – compte administratif le prouve.

Il n'y a pas de vote, chacun prend acte de ces éléments. Je rappelle qu'ils sont à la disposition de tous les conseillers municipaux d'Antibes Juan-les-Pins.

00-4 - ADMINISTRATION COMMUNALE - AUDIT DE GESTION - LANCEMENT D'UNE ETUDE PORTANT SUR CERTAINS DOMAINES D'ACTIVITE - APPROBATION DU PRINCIPE

Monsieur le Maire : Lors de la campagne électorale, débat démocratique précédant les élections, j'ai dit que je lancerai un audit financier et un audit sur l'ensemble de la Ville.

L'audit financier a été fait par le Trésor public car je pense que c'est un organisme suffisamment compétent et indépendant, vous en avez eu connaissance et nous avons pris les mesures qu'il nous proposait.

En ce qui concerne l'audit sur le fonctionnement de la Ville, j'ai voulu lancer un audit qui ne soit pas une refonte de l'organigramme tel qu'il est, puisque je vous rappelle que deux audits avaient abouti à des refondations de l'organisation de la Ville d'Antibes et que je n'ai pas l'intention de changer d'organisation tous les trois ans ou tous les cinq ans.

En revanche, je voulais que cet audit porte sur la gestion du personnel, sur la mutualisation des moyens, sur la performance de l'ensemble des services et donc, nous avons orienté l'audit sur l'endroit où il y a le plus de personnel.

A quoi servirait de savoir si là où il y a trois personnes il faut modifier ou non la structure ? Cet audit n'est pas une sanction. Je vous rappelle que c'est légitime et normal que de temps en temps, au moins une fois par mandat, on vérifie la pertinence de nos actions, la justesse, l'efficacité de l'action publique et c'est dans ce cadre que je vous propose un audit qui sera totalement transparent.

Il sera présenté au Conseil municipal et nous en tirerons ensemble les conséquences que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui. Certains me disent qu'il faudra créer des postes, d'autres me disent qu'il faudra en supprimer. Plutôt que d'avoir cette vision un peu intuitive et quelque fois idéologique, je préfère m'appuyer sur de la réalité et ensuite voir de manière accompagnée et pragmatique, comment on peut être encore plus efficaces. Je crois que le service public de la collectivité de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins n'a pas beaucoup à rougir des actions qu'elle mène dans les domaines qui la concernent.

J'ai l'intervention de Monsieur DUJARDIN et de Monsieur LA SPESA.

Monsieur DUJARDIN : Tout naturellement, nous allons voter ce rapport et je partage tout à fait votre avis quand vous dites que c'est à la fois légitime et normal et que c'est de bonne gestion de procéder à ce genre d'audit et que, lorsqu'il y a des procédés de mutualisation ce serait dommage de passer à côté.

Les objectifs de modernisation de l'Administration, j'espère que tout le monde les comprend car cela permet à la fois de faire des économies et souvent de rendre un meilleur service à la population. Donc nous allons voter ce rapport.

Vous l'avez dit, je pense dans la présentation de ce dossier, ce rapport sera partagé avec les membres du Conseil municipal. C'était la demande que j'avais à vous faire parce que malgré votre bonne volonté je n'ai toujours pas eu le précédent dans la mesure où l'on m'a dit qu'il était parcellaire et que l'on ne savait pas trop... qu'il n'était plus exploitable... donc au moins, celui-ci qui sera d'actualité...

Monsieur le Maire : Le passé est le passé, celui-là démarre, nous le partagerons à toutes ses étapes.

Monsieur DUJARDIN : Donc, nous voterons cette délibération et merci de faire partager les conclusions de cet audit avec l'opposition.

Monsieur LA SPESA : Monsieur le Maire, très naturellement, nous ne voterons pas cette proposition. Nous ne souhaitons pas cautionner une nouvelle pression sur les conditions de travail des personnels de la ville, ni une dégradation des services rendus à la population.

Vous le précisez dans la délibération, en 2000 et à moindre mesure en 2005, vous avez taillé dans les effectifs afin de privilégier la sacro-sainte rentabilité.

Il est vrai que cette période, en 2000, a vu une progression non négligeable de cadres, au détriment des autres catégories. Evidemment, il fallait se donner les moyens de faire passer le message de l'austérité.

Aujourd'hui, cette austérité appelée par vous « conjoncture économique actuelle » est encore d'actualité. Conjoncture fortement dégradée par les politiques menées par vos amis du gouvernement.

Aussi, le personnel municipal et les administrés de la Commune devraient subir une nouvelle cure d'austérité uniquement pour des raisons éminemment politiques, comme par exemple la suppression de la taxe professionnelle. Personne n'a oublié les augmentations des impôts locaux, bien au contraire, puisque les effets ne vont pas tarder à se faire réellement sentir.

Même le langage employé dans la délibération est assez significatif de l'état d'esprit qui anime l'équipe municipale :

- « souci d'optimisation des ressources » ;
- « poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement » ;
- « intensifier les actions susceptibles de générer des économies ».

Tout cela nous prouve bien que le but recherché n'est pas une amélioration des services, mais bien une volonté farouche de faire des économies, même si cela doit avoir un impact sur la qualité du travail rendu.

D'ailleurs, vous le reconnaissez ouvertement lorsque vous indiquez dans la délibération et vous venez de le dire à l'instant : « Cet audit ... n'aura cependant pas pour principal objet d'établir une nouvelle étude organisationnelle du fonctionnement de la collectivité ou une refonte des politiques publiques de la ville. »

Tout cela, nous le réfutons, nous reconnaissons que dans leur très grande majorité, les agents municipaux effectuent un travail de qualité, même si les conditions dans lesquelles ils évoluent, sont loin d'être idéales.

Alors, si vous n'êtes plus en mesure de boucler votre budget, recherchez des économies ailleurs. Merci.

Monsieur le Maire : Je réponds à Monsieur DUJARDIN, je suis d'accord avec cette analyse objective, elle fait partie de toute vision moderne de service public. Le service public n'est pas quelque chose qui interdit que l'on aille regarder ce qui se passe en interne, c'est au contraire quelque chose qui est ouvert et qui répond à un service public. Le service est au public et doit avoir effectivement une réflexion et ce n'est pas une sanction que d'être évalué.

Il n'y a plus personne dans le monde entier, que ce soit dans les services publics ou privés, qui refusent l'évaluation. La refuser c'est se confiner à l'immobilisme.

Effectivement, je m'adresse à Monsieur LA SPESA, l'immobilisme peut avoir le visage de la démagogie et c'est ce que vous développez. D'abord, dire que l'on a une restriction budgétaire sur les postes ce n'est pas la réalité. 2 100 employés en 2001, 2 263 en 2009, avec (et c'est justifié) des services qui se sont développés à certains endroits, des activités nouvelles, des crèches, des musées qui rouvrent etc..

Mais dire que l'on est dans une politique de diminution du nombre d'employés à la Ville d'Antibes, je viens de vous prouver que ce n'est pas vrai.

Monsieur LA SPESA : *inaudible*

Monsieur le Maire : Je viens de vous le dire : 2 110.

Monsieur LA SPESA : en 2000 et pas en 2001.

Monsieur le Maire : 2 110 - 2 263. C'est vrai que le premier audit avait dit qu'il fallait augmenter l'encadrement en particulier dans certains services (nettoyement, jardin etc.) et nous l'avons fait. Cela veut dire qu'un audit n'est pas forcément une destruction d'emploi, c'est en même temps une vision qui est effectivement d'optimiser, qui signifie « rendre meilleur ». Il me semble donc, que quand, dans un audit il est dit de « rendre meilleur le service public », ce n'est pas une insulte, ni un gros mot. Et même quand on est très bon, on peut encore devenir meilleur, parce que l'on peut mutualiser certains moyens et en particulier les moyens administratifs.

Le deuxième point, c'est l'économie, vous ne savez pas que l'on est en crise ? Oui, on est en crise. Vous ne savez peut-être pas que nous avons les impôts locaux les plus bas de la Région PACA pour la même strate de villes ? Je vous l'apprends.

Et comme je n'ai pas l'intention d'augmenter massivement les impôts, en disant que l'on va faire 4 % sur la taxe d'habitation, en dix ans, cela fait 0,4 d'augmentation par an.

On a choisi délibérément, de ne pas augmenter la taxe d'habitation car elle touche tous les ménages, donc on fait une optimisation des moyens. Cela me paraît assez normal.

Lorsque j'entends les uns qui disent que nous avons trop d'employés, et qui me disent d'en enlever, je montre que l'on a beaucoup de services qui ne sont pas délégués et qu'on ne peut pas comparer une ville qui n'a pas délégué ses services de nettoyage par rapport à une ville qui les a délégués et puis, en même temps, quand vous dites « faites des économies sur autre chose », vous savez que 70 % du fonctionnement c'est l'emploi et vous savez aussi que les efforts d'économie, nous les avons fait, nous vous les avons présentés en matière de gestion des flux, d'énergie, d'optimisation des moyens, en matière de non dépense en papier, l'ordinateur que vous avez devant le nez, il sert aussi à cela, à l'écologie, à l'économie.

Ces efforts-là ont été faits et cela n'interdit pas de faire une évaluation. Si vous avez peur de l'évaluation, cela veut dire que vous avez peur de la vérité. Sauf à imaginer qu'un audit dirait obligatoirement le contraire de la vérité. Je crois que cette vérité, on doit la regarder tranquillement, sans culpabiliser qui que ce soit, je suis bien le premier à dire et je l'ai toujours dit, et le redis, que les services de la Ville d'Antibes travaillent, pour la plupart, de manière remarquable avec beaucoup de rapidité, beaucoup de sens de l'intérêt général. Ce n'est pas pour autant que l'on ne doit pas évaluer les éléments. On va les évaluer, vous les verrez et nous prendrons les décisions qui en découleront.

Vous vous préférez vivre les yeux bandés, et moi je préfère vivre les yeux ouverts.

Je comprends très bien que vous ne voulez pas d'audit sur les hôpitaux, ni sur la poste, ni sur tout ce qui pourrait toucher à une organisation syndicale dont vous êtes proches, c'est logique, vous êtes dans une logique politique, moi je suis dans une logique pragmatique.

Monsieur LA SPESA : Vous voulez parier qu'il y aura des suppressions d'emplois ? Vous avez peur ? Vous voulez parier une bouteille de champagne ?

Monsieur le Maire : D'abord, je ne suis pas joueur parce que c'est l'intérêt de la Ville, ensuite je ne joue pas le champagne parce que nous ne sommes pas en train de rigoler, mais en train d'essayer de gérer les choses dans l'intérêt des gens. On ne s'amuse pas à ce genre de jeu, je fais les choses ici de manière sérieuse dans l'intérêt des habitants de la Ville dont j'ai la charge. Si vous voulez jouer la comédie après la démagogie, jouez la comédie mais vous la jouez tout seul !

Nous passons au vote : qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - CHEMIN DE LA CONSTANCE - AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE - PARCELLE CADASTREE AD 145 DE 163 M² - ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Tout est dit dans le titre.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention, personne n'est contre et ni s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

*Départ de M. PERUGINI – La procuration de M.AMAR à M.PERUGINI devient caduque.
Présents : 35/Procurations : 11/Absents : 3*

01-2 - CHEMIN DE LA COLLE - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE BK 9-283-284-304 - VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur GONZALEZ : Je vous rappelle que cette parcelle avait été déjà mise en appel d'offres il y a quelques années à un prix intéressant d'ailleurs pour la Commune, que le promoteur qui avait eu cet appel d'offres avait déposé un permis et qu'il n'a pas pu y donner suite dans la mesure où il s'est retiré des opérations de la Côte d'Azur.

Entre temps, le Maire a reçu les personnes qui ont exprimé le besoin dans le département, d'un foyer d'accueil médicalisé en charge de l'accueil d'adultes porteurs d'un ou plusieurs handicaps.

Au détriment des intérêts économiques, mais pas sociaux, nous avons accepté de ne pas faire d'appel d'offres en surenchérissant par rapport au prix des Domaines, mais avec un objet spécifique à savoir qu'il y ait un foyer d'accueil médicalisé ayant en charge l'accueil d'adultes porteurs.

Trois sociétés se sont portées candidates, nous leur avons exprimé durant les débats de la commission, le besoin d'avoir une prise en charge de tous les adultes à partir de 18 ans ou 20 ans. Une des sociétés qui, par ailleurs, avait une présentation excellente, dont la représentante du projet avait une personnalité assez forte, à la suite de quoi les membres de la commission dans un premier tour de vote, avait oublié le principe qui avait été débattu préalablement à savoir que les adultes handicapés mentaux devaient avoir 18 ans et non pas 40 ou 45 ans minimum.

Donc, les membres de la commission ont souhaité faire un second tour et le reclassement s'est fait en fonction de ce critère essentiel, politique. Est-ce que nous acceptons des adultes à partir de 40 ou 45 ans ou à partir de 18 ans ? Or il se trouve qu'il y a des familles qui ont des enfants handicapés âgés de 18, 20 ou 25 ans et que si nous n'avions pas agi ainsi nous les aurions laissés sur le bord de la route.

Fort justement, à la demande de la commission, nous avons refait un vote et en dehors d'un titulaire (ou une titulaire) de cette commission, tous les membres ont acté qu'effectivement que c'était à partir de 18 ans qu'il fallait accepter les jeunes handicapés.

C'est pour cela qu'il vous est proposé aujourd'hui la société SOS Habitat et Soins, comme candidate retenue, qui, elle, a souhaité répondre à la demande à savoir accueillir les handicapés à partir de 18 ans, en plus avoir un projet de normes de construction HQE, avec un nombre de places d'hébergement supérieur à celui de ses concurrents, en chambres individuelles réparties en quatre unités de onze chambres de 22 m².

Enfin, un projet de vie portant sur toutes les phases du handicap, avec une attention particulière sur la fin de vie y compris relative aux soins palliatifs, activités diverses et adaptées des résidents du foyer médicalisé.

Bien entendu ce compromis se fera avec des conditions suspensives, à savoir :

- avis favorable du Conseil Général et du CROSMS sur l'appel à projet dans les 18 mois de la promesse de vente ;
- obtention du financement dans les 18 mois de la promesse de vente ;
- obtention du permis de construire purgé de tous recours pour une ouverture de l'établissement au 1^{er} trimestre 2012 ;
- faculté de substitution de la promesse de vente au profit d'un promoteur ou d'un bailleur social ;
- intégration de 35 places de parking dans le projet ;
- et accepter le prix proposé de 1 477 000 € TTC.

Monsieur le Maire : Intervention des groupes « La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins » et « PS et les Verts ».

Monsieur LA SPESA : On va faire court, car notre position sur le sujet n'a pas évolué, depuis la présentation du projet en octobre 2008.

Nous continuons à affirmer que nous aurions dû vendre le terrain au Conseil Général afin que le montage du dossier puisse être piloté par une structure qui possède les femmes et les hommes compétents pour traiter une question aussi pointue.

Sur notre commune, on n'hésite jamais à faire appel à de multiples cabinets d'étude et là ou nous avons grandement besoin de spécialistes, vous avez décidé de la jouer perso.

Monsieur le Maire : ...« perso » : en votre présence et sans la mienne ! en faisant participer l'opposition et en ne venant pas à la commission, je n'appelle pas cela « jouer perso ».

Monsieur LA SPESA : Malgré la bonne volonté des élus de la commission et le travail des personnels municipaux en charge du dossier, nous ne pouvions qu'être limités dans nos analyses.

Il ne faut pas oublier que nous parlons d'accueil médicalisé d'adultes lourdement handicapés, voir en fin de vie.

De plus, cette volonté étonnante de ne pas s'inscrire officiellement dans le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées, nous a fait louper une subvention de 1.300.000 € octroyée par l'Etat. A notre connaissance, ce serait la ville de Cannes qui n'aurait pas laissé passer l'aubaine.

Monsieur le Maire : Mais pas du tout !

Monsieur LA SPESA : Vous nous le direz.

Monsieur le Maire : Vous le savez M. LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Non, je vous ai écrit et vous ne m'avez pas répondu, donc je ne le sais pas.

Cela étant dit, et pour venir plus particulièrement sur le choix du candidat, je souhaiterais m'élever contre le comportement de certains élus de la Commission.

Je ne souhaite pas aborder en détail la question aujourd'hui, en Conseil municipal, mais je tiens à dire qu'il y a des limites qu'il n'est pas sain de dépasser.

Cela est d'autant plus dommageable que la première réunion à laquelle j'ai assisté, vous la présidiez monsieur le Maire, j'ai trouvé que les échanges entre les élus présents ainsi que les personnels de Mairie étaient très fructueux et on sentait bien une volonté de traiter au mieux et ensemble un dossier complexe.

Cela a été loin d'être le cas lors de la deuxième réunion, avec un autre président. Je déplore cet état de fait, que je prends personnellement comme une insulte à ma fonction d'élu.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir retirer la délibération et de confier le dossier au Conseil général. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : M. LA SPESA, vous mettez en cause personnellement Jean-Pierre GONZALEZ, donc je vais lui donner immédiatement la parole mais c'est lui qui est remis en cause dans sa fonction d'élu et c'est lui qui est insulté aujourd'hui et pas vous.

Je rappelle que vous étiez suppléant, que vous aviez pu intervenir alors que vous ne deviez pas intervenir. Je vous rappelle en même temps que les lignes que nous avons tracées lors de la première réunion ont été tenues dans la deuxième réunion.

On oublie un peu dans ce dossier, c'est que la Ville fait le sacrifice d'un terrain qui lui appartient pour faire un établissement orienté vers le social.

On aurait pu très bien traiter directement sans faire d'appel d'offres, rien ne nous l'interdisait. Nous avons voulu l'ouvrir à un appel d'offres qui a apporté un certain nombre de critères qui ont classé les candidats.

Si vous contestez que les critères ont été tenus ou non, je donne la parole à Jean-Pierre GONZALEZ, alors vous contestez la délibération.

Moi, je fais confiance aux élus. Jamais dans ma vie de Maire, je n'ai remis en question le classement effectué à la suite d'un vote par une commission d'appel d'offres. Je ne ferai pas aujourd'hui.

Monsieur GONZALEZ : Tout d'abord, Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement Monsieur LA SPESA, est coutumier du fait et donc je ne m'en offusque même pas, je le prends d'où cela vient.

Le fait que vous avez rappelé cette volonté municipale, c'est l'essentiel du projet. Après, dans la mesure où il s'agissait de choisir parmi les trois candidats, M. LA SPESA, vous étiez suppléant et à ce titre vous n'aviez pas le droit à la parole, je vous ai donné la parole comme à chacun des autres membres titulaires.

Je vous rappelle encore une fois, que mon rôle de Président, c'était aussi de dire aux autres membres vers quoi ils s'engageaient et que leur vote avait pour fonction d'enlever la possibilité aux personnes handicapées de 18 à 40 ans de pouvoir postuler. Et c'est cela que vous vouliez pour les antibois ?

Monsieur LA SPESA : C'est faux !

Monsieur GONZALEZ : Je ne peux pas vous laisser dire que c'est faux car je me suis retourné à ce moment-là vers le secrétaire de séance, qui était Monsieur Alain JULIENNE, qui m'a confirmé effectivement, et les membres de la commission également, que nous n'avions pas tenu compte de ce critère, or c'est le critère essentiel que nous souhaitons.

Quand nous avons remis au vote, nous avons précisé que ceux qui voulaient garder leur position, pouvaient la garder. D'ailleurs, je l'ai souligné tout à l'heure, une personne a gardé sa position en disant « moi je maintiens et je souhaite que ce soit à partir de 40-45 ans ».

Pourquoi pas c'est son droit, et si tout le monde avait été sur cette donnée, le vote aurait été entériné !

Cela n'étant pas le cas, la moindre des choses, je pense qu'il est de la responsabilité d'un élu de faire en sorte que cela corresponde à la volonté générale et non pas à la volonté politicienne du suppléant que vous étiez à ce moment là.

Monsieur LA SPESA : C'est tout à fait faux ! Il y avait Madame THOMAS.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA, vous parlez calmement et si vous mettez en cause personnellement quelqu'un je serai extrêmement vigilant.

Monsieur LA SPESA : J'interviens juste cette partie-là, le reste je vous l'ai dit, je n'ai pas envie d'en débattre ici. Sur cette partie là et vous le savez certainement Monsieur le Maire, l'affectation future des patients n'est pas décidée ni par le gestionnaire de la Maison, ni par la Commune, ni par qui que ce soit, mais uniquement décidée au niveau du Conseil général par une Commission. C'est-à-dire que l'entreprise qui nous a dit et là vous avez raison elle l'a dit : moi je prends des adultes à partir de 45 ans. Elle peut le dire mais de toute manière ce n'est pas ainsi que cela se fait, voilà c'est là dessus que je voulais intervenir.

Monsieur le Maire : Ecoutez ! Aujourd'hui nous avons un classement, c'est un terrain qui appartient à la Ville d'Antibes et dont j'ai défini de manière assez consensuelle l'objectif. Pour moi j'ai une vision assez simple c'est que nous avons fait dans cette ville ce que personne n'a fait pour des enfants handicapés, on n'a rien fait pour des enfants qui deviennent adultes handicapés dans le département tout le monde se défile et celui qui fera aura la subvention de l'Etat, il ne faut pas dire Cannes l'a obtenue, etc.. Celui qui fera aura la subvention de l'Etat, c'est la règle, donc ne racontez pas n'importe quoi Monsieur LA SPESA.

Le deuxième point c'est que les sociétés que nous présentons devront avoir l'agrément du Conseil général, il donnera l'agrément à celle qui correspond à l'objectif que nous avons défini, si une société aujourd'hui, dit « moi je ne prendrai pas de personnes entre 18 et 45 ans » cela n'est plus dans l'objectif que je souhaite et je le dis ici très clairement. Et si la société dit « je ne prendrai pas des adultes entre 18 et 45 ans » je trouverais qu'à ce moment-là elle ne répond plus à notre objectif.

Si elle se trouvait être retenue par la Ville d'Antibes et qu'elle confirme, et je ne vois pas pourquoi elle ne le ferait pas, devant le Conseil général cet élément restrictif, je suppose qu'il ne la retiendrait pas. Ne faisons donc pas des arguties, que la sélection se fasse au niveau de la Ville d'Antibes ou au niveau du Conseil général, c'est l'objectif qui compte avec l'idée que l'on ne doit pas sélectionner des personnes en situation d'handicap adultes qu'à partir de 45 ans. Oui vous êtes d'accord avec moi ? Donc lorsqu'une société vient et dit

Monsieur LA SPESA : *inaudible hors micro*

Monsieur le Maire : Personne ne rit, vous me parlez à moi, ne parlez pas à quelqu'un d'autre, nous sommes d'accord sur cet objectif, vous avez une des sociétés qui dit moi je ne les prendrai pas, comment voulez vous que nous la présentions aujourd'hui ?

Monsieur LA SPESA : *inaudible hors micro*

Monsieur le Maire : Mais c'est entre les deux autres que se sont fait les choix puisque celle qui a dit je ne prendrai pas de personnes entre 18 et 45 a été éliminée entre guillemets, pour ne retenir que les deux autres et ces deux autres ont été librement en compétition avec l'ensemble des personnes qui étaient là.

Le classement ne se fait plus entre trois il se fait entre deux et entre les deux il y en a une qui arrive avant l'autre, après si cette société n'a pas l'agrément du Conseil général, vous dites il faut vendre le terrain au Conseil général, je ne vends pas des terrains au Conseil général, je dis ce que l'on y fait, parce que l'on est Ville d'Antibes et que l'on est un peu souverain là dessus.

On dit je vends à condition que l'on y fasse cela et pas n'importe quoi et donc il me paraît logique que l'on définisse nos objectifs et il me semblait dans la première réunion qu'ils étaient partagés, que c'était qu'à partir de 18 ans, que ces jeunes en situation de handicap passent à un statut d'adulte et que dans ce statut d'adulte ils ont des difficultés à trouver des places de résident dans l'ensemble du Département.

Nous ne sommes pas dans du commercial, si on l'était on aurait pris ce terrain, on l'aurait vendu à un promoteur qui nous aurait fait 20 % de logements sociaux et on aurait rentré un peu plus que le million et quelques que nous allons rentrer alors ne dites pas...

En même temps il y a une société elle est antiboise, allons au bout de notre raisonnement, si je devais favoriser quelqu'un je favoriserais plutôt la société présentée par un antibois.

Il y a une deuxième qui arrive et qui dit j'ai déjà l'agrément du Conseil général, si je faisais jouer mes amitiés avec le Conseil général je dirais on va prendre celle qui a déjà l'agrément cela facilite les choses, mais ce n'est pas le choix qui a été fait. Et puis le choix des élus d'Antibes il est souverain, maintenant s'ils n'ont pas l'agrément on prendra le deuxième et si le deuxième ne l'a pas on prendra le troisième.

Monsieur LA SPESA : On ne pourra pas Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : ...eh bien on reprendra un appel d'offres si le premier n'a pas l'agrément, moi je pense que la démarche que nous avons est une démarche sociale qui ampute la Ville, évidemment d'une grande part financière qui correspond à un engagement que j'ai pris et je le tiendrai, c'est à dire que je veux qu'il y ait un espace pour les adultes handicapés qui ne trouvent pas sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes une réponse.

Cet engagement je l'ai pris avant les élections et je le tiens et très franchement, peu m'importe quelle société va le faire, ce que je veux c'est qu'elle le fasse et qu'elle le fasse bien et qu'elle donne à ces personnes en grande difficulté et surtout à ces parents qui voient leur enfant grandir, devenir adulte, et qui s'inquiètent de leur avenir, pour le jour ils ne seront plus là, au moins cette sécurité d'avenir. Voilà l'objectif.

Madame MURATORE : Je ne souhaite pas reprendre le débat sur l'âge parce que c'est un débat technique et sur lequel d'ailleurs la représentante du Conseil général a été aussi claire : les adultes jeunes à partir de 18 ans, soit leur état de santé leur permet de relever d'un établissement d'aide par le travail, soit si ce n'est pas le cas, ils sont dans une Maison d'Accueil spécialisée. C'est donc en ce sens que le foyer d'accueil médicalisé s'adresse à d'autres populations, c'était ma position en Commission, c'est une position qui s'appuyait sur les établissements existants et les destinations en fonction du handicap.

Je ne souhaitais pas le reprendre mais puisque l'on est revenu là dessus je tenais quand même à le redire nous sommes sur des établissements différents.

C'est pour cela que le projet de foyer d'accueil médicalisé pour adultes vieillissant c'est à dire dont le handicap s'est aggravé et qui ne peuvent plus être dans un établissement d'aide par le travail, me paraissait cohérent pour les besoins de la Ville d'Antibes et du Département. C'est un premier point.

Maintenant par rapport au projet qui a été retenu, nous étions pour un projet confié à une structure associative donnant des garanties, en ce sens ce projet là passe par l'intermédiaire d'un bailleur social avec la garantie de la Caisse des Dépôts et Consignations au niveau de l'emprunt, au niveau de toutes ces garanties là et donc à ce niveau là le projet nous convient.

Et puis autre chose aussi, je ne pensais pas que le débat allait venir sur le prix, on fait des économies mais un argument à ce moment là c'est effectivement celui qui paye un peu plus à la ville que ce qui avait été attribué. Ce n'est pas moi qui ai mis le débat sur le prix mais je ne pensais pas que ce soit l'argument aujourd'hui.

Monsieur le Maire : L'argument aujourd'hui, Madame MURATORE, n'est pas de dire on a pris celui qui donne un prix différent des autres. L'argument c'est de dire que si la Ville avait voulu utiliser ce terrain dans un but purement économique elle en aurait tiré de toute façon au moins le double du prix d'aujourd'hui.

Alors ne me faites pas regretter d'avoir un engagement social que personne dans le département ne prend et n'exécute. Ne nous faites pas regretter à nous majorité d'avoir fait un appel d'offres alors que nous n'y étions pas obligés !

Ne nous faites pas regretter que dans la transparence voulue on ne favorise pas celui qui arrive avec le label Conseil général en disant : « de toute façon vous me prendrez moi parce que j'ai déjà l'agrément et vous ne prendrez pas les deux autres »

Ne nous reprochez pas non plus de ne pas prendre celle qui est portée par une association dont en plus le président est un de mes amis !

J'essaie donc dans ce contexte là d'être un peu plus rigoureux que la sensibilité des uns et des autres et de faire en sorte que l'on réponde à l'objectif, écartant d'une part les associations avec qui j'ai des relations amicales et de respect profond et écartant d'un autre côté ceux qui arrivent avec déjà l'agrément du Conseil général.

Si j'étais arrivé avec celle du Conseil général, vous m'auriez dit : « pourquoi vous avez fait un appel d'offres, les dés étaient déjà lancés » ! Je vous connais Monsieur LA SPESA, cela vous aurait traversé la tête.

Et puis si j'étais arrivé en disant on ne fait pas d'appel d'offres et j'ai une offre de la part d'une association que je connais bien et qui soutient tel organisme, vous m'auriez dit : « pourquoi on ne fait pas d'appel d'offres ? »!

Alors nous faisons un appel d'offres, il y a un vote, je ne participe pas au vote, ce vote est clair, il est sur des objectifs, moi je présente au Conseil municipal le résultat de ce vote et cela passera aussi par la barrière du Conseil général qui donnera ou pas l'agrément. S'il ne donne pas cet agrément, nous verrons comment nous interpréterons les choses, maintenant si on ne veut pas que la Ville d'Antibes se mobilise dans ce domaine et que l'on veuille pourrir même les dossiers les plus clairs et les dossiers les plus efficaces en matière de solidarité, on le dit.

Comme cela on est le petit empoisonneur de la vie publique qui tourne en rond, on demande à venir, on est suppléant, on prend la parole, on pourrit le dossier, on met en cause la personnalité du premier adjoint et on fait semblant de dire que finalement tout cela n'est pas très clair.

Si c'est cela votre objectif, Monsieur LA SPESA, cela ne me donne pas envie d'ouvrir le débat de manière ouverte et sincère tel que je l'ai toujours fait et en particulier sur des dossiers qui, à mes yeux, sur le plan humain, ont une valeur un peu plus importante que le fait de savoir si c'est telle association ou telle société qui porte le projet !

Je veux que ce projet aboutisse, je serai extrêmement vigilant pour qu'il réponde aux objectifs qui sont les nôtres, c'est à dire la solidarité envers les adultes handicapés, le reste m'importe peu et donc dans la clarté qui est la mienne, il y a un vote et je présente ce vote.

Monsieur LA SPESA : Vous avez mis mon intégrité en cause ! et ensuite une explication de vote . Vous dites « si vous voulez passer pour le petit pourrisseur de dossier, est ce que vous vous souvenez de la première réunion à laquelle nous participions, est ce que vous avez eu l'impression que j'étais là pour pourrir le dossier ?

Monsieur le Maire : Oui Monsieur LA SPESA, j'ai eu tout à fait l'impression que dès que vous êtes arrivé dans cette commission, vous pensiez que nous ne devions pas faire d'appel d'offres et que l'on devait se débarrasser de ce dossier en le prenant, en le remettant au Conseil général, en leur disant prenez le terrain et comme cela le problème était réglé. Vous l'avez exprimé à peu près de cette façon. Vous aviez donc déjà l'intention que ce ne soit pas la Ville d'Antibes qui porte ce dossier et qu'on s'en débarrasse auprès du Conseil général, vous l'avez répété et je comprends très bien votre position. Maintenant nous passons au vote.

Monsieur LA SPESA : J'ai une explication de vote à donner.

Monsieur le Maire : Vous l'avez suffisamment expliquée !

Monsieur LA SPESA : Non attendez nous ne participons pas au vote donc il faut que je l'explique.

Monsieur le Maire : On a compris pourquoi !

Monsieur LA SPESA : Non, attendez, je donne une explication de vote. Monsieur le Maire, laissez moi la donner : nous sommes pour le projet , nous l'avons dit en séance, il n'y a pas de problème, le problème c'est ce qui s'est passé et la manière dont vous abordez la délibération ne nous convient pas, nous sommes pour le projet, cela ne nous convient, nous ne pouvons participer au vote.

Monsieur le Maire : Vous êtes contre le projet depuis le début et vous l'avez bien dit,

Monsieur LA SPESA : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

Monsieur le Maire : Je vous fais dire exactement ce que vous avez dit, dès que vous êtes arrivé Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Non, relisez ma déclaration et vous verrez

Monsieur le Maire : Je me moque de votre déclaration, ce sont les actes qui sont le plus importants ! Lorsque vous êtes arrivé dans ce jury vous avez dit : « je ne comprends pas pourquoi on est là »

Monsieur LA SPESA : Vous étiez là pour discuter que d'un bâtiment

Monsieur le Maire : ...et vous avez dit « je ne comprends pas l'intérêt de ne pas remettre cette délibération au Conseil général

Monsieur LA SPESA : ...vous n'étiez même pas en capacité de...*inaudible* ... le contenu

Monsieur le Maire : c'est votre volonté depuis le départ et moi j'ai la volonté que ce soit la Ville d'Antibes qui ait la maîtrise de ce dossier..

Monsieur LA SPESA : Si vous avez fait une deuxième réunion c'est bien parce que vous vous êtes rendu compte que vous n'étiez pas prêt !

Monsieur le Maire : Pas du tout, j'ai fait une deuxième réunion justement pour clarifier un certain nombre de points que j'ai précisés et qui ont été précisés lors de cette seconde réunion.

Monsieur LA SPESA : Grâce à mes remarques Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Ecoutez ! Monsieur LA SPESA, ne croyez pas que vous êtes indispensable, on peut très bien se passer de vous, en réalité vous me dites que la première réunion s'est passée de manière idyllique et que la deuxième réunion s'est passée de manière diabolique !

Moi j'ai trouvé que lors de la première réunion il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour décider, j'ai donc demandé des compléments d'informations, ils sont arrivés, ils ont abouti à la décision qui est celle des élus, par un vote, je la respecte, d'autant plus facilement que je n'étais pas présent.

Nous passons au vote : trois non participation au vote, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, ensuite qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

MONSIEUR PAUGET

02-1 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT- DESIGNATION DES LAUREATS 2009 - ATTRIBUTION DES PRIX

Monsieur PAUGET : Il s'agit de désigner les lauréats du prix Junior et Jeune méritant créé par la délibération du mois de mars 2009. 10 candidats ont été retenus par la commission Education Jeunesse et Vie sportive.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

02-2 - PERSONNEL TERRITORIAL - INTERVENTION SUR LE TEMPS SCOLAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit d'un renouvellement de convention avec l'Education nationale pour la mise à disposition par la Ville à l'Education nationale de moniteurs sportifs qui interviennent dans le temps scolaires en partenariat avec les instituteurs et les institutrices des écoles d'Antibes.

Je vous rappelle que nous avons été précurseurs depuis le début des années 70 dans ce dispositif.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de M. MONIER - Procuration à Mme BLAZY

Départ de M. BARBERIS

Présents : 33/Procurations : 12/Absents : 4

02-3 - COURIR POUR UNE FLEUR - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit de la convention d'organisation de « Courir pour une fleur ». Je vous rappelle que cette année ce sera la 30^{ème} édition.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-4 - ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : C'est le renouvellement de deux conventions : la première avec le Club des Jeunes d'Antibes qui est un club de football qui se trouve sur les plateaux de Super Antibes et le deuxième est l'OAJLP Basket, pour le renouvellement de la convention sachant que l'année prochaine le club et l'équipe Pro du club joueront à la salle Salusse-Santoni.

Monsieur le Maire : Intervention de Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, c'est la même intervention que la dernière fois. J'y suis opposé complètement. Nous n'allons pas prendre part au vote à ces conventions qui sont mises en commun dans une même délibération dans la mesure où chacune de ces conventions peut avoir des incidences financières et d'autres incidences.

Je ne comprends pas du tout pourquoi on ne vote pas ces conventions une par une. Nous ne participerons pas au vote.

Monsieur le Maire : Parce que nous ne votons pas les subventions une par une. C'est dans le cadre d'un budget et comme vous n'avez pas voté le budget il n'est pas anormal que vous...

Monsieur DUJARDIN : Chaque décision est dans le cadre d'un budget. Je vous l'ai dit la dernière fois, alors mettez le Conseil municipal dans une délibération...

Monsieur le Maire : Mais là, c'est une convention qui tient compte des subventions données dans le cadre du budget.

Monsieur DUJARDIN : Oui, mais tout tient du budget, chaque décision sort du budget.

Monsieur le Maire : Vous ne participez pas au vote ? non. Donc trois non participations : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? à l'**unanimité des suffrages exprimés**.

02-5 - PISTE D'ATHLETISME DU FORT CARRE - DESORDRES - REGLEMENT AMIABLE AVEC LA SOCIETE COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE

Monsieur PAUGET : Il s'agit enfin d'approuver un accord avec la société Colas.

Je vous rappelle qu'en 2004 nous avons rénové les installations sportives du Fort Carré et qu'à partir de 2006 nous avons constaté un certain nombre de désordres sur la partie piste d'athlétisme, et qu'il aura fallu attendre d'entamer une procédure juridique et de désigner un expert pour que la société Colas accepte à l'amiable un accord de transaction qui peut se mettre en œuvre, si on le vote, dès cet été, puisque ce sera dans les jours qui arrivent et cela ne coûtera à rien à la Ville.

Mademoiselle DUMAS : Nous sommes très sceptiques sur ce règlement amiable d'un problème récurrent de cette piste d'athlétisme d'autant plus que la Société est déjà intervenue pour reprendre ces défauts mais cela n'a pas permis de mettre fin aux problèmes (c'est ce que j'ai lu dans le protocole) et la Commune avait alors refusé cette réfection de surface en septembre 2007.

D'autant plus sceptiques sur la fameuse expertise qui « semble estimer » et donc bien loin d'une certitude que la reprise d'une seule couche suffirait.

Franchement, les désordres datent de 2006 alors oui les délais sont importants mais pourquoi pas maintenant aller au bout du problème et le régler d'une façon pérenne avec plus de certitude et une procédure qui permettrait de reprendre le travail en profondeur pour avoir une vraie piste d'athlétisme stable et compétitive.

Monsieur le Maire : Comment ? Faites une proposition là-dessus, dites-moi comment !

Mademoiselle DUMAS : Je ne suis pas une experte de la piste d'athlétisme.

Monsieur le Maire : « il ne faut pas faire ! » mais surtout ne proposez rien...

Mademoiselle DUMAS : Oui, je propose une procédure qui aille au bout du problème et qui ne mette pas un pansement sur une grosse blessure.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire ?

Mademoiselle DUMAS : Aller au bout de la procédure et pas simplement un règlement amiable.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire ? Continuer le procès.

Mademoiselle DUMAS : Demander le travail complet pour arriver au règlement des problèmes.

Monsieur le Maire : C'est ce que l'on vient de faire.

Mademoiselle DUMAS : Mais non, c'est juste la surface !

Monsieur le Maire : C'est ce que Monsieur vous propose.

Mademoiselle DUMAS : Non, ce n'est pas ce qui est marqué.

Monsieur PAUGET : C'est la réfection totale de toute la surface de la piste, ce ne sont plus uniquement des réparations ponctuelles comme l'a fait Colas dans le passé.

C'est la reprise entière de toute la piste d'athlétisme mais surtout, ce qui était accepté par Colas, c'est que la garantie décennale recourt pour une période, donc, du coup, la Ville est complètement assurée si jamais il devait y avoir éventuellement d'autres désordres.

Ce n'est pas une intervention supplémentaire ponctuelle, c'est la reprise complète de toute la piste d'athlétisme et c'est un chantier qui va durer deux mois à partir de mi-juillet.

Monsieur le Maire : Il y a une autre solution : on dit que la société ne peut pas faire, donc on refait à sa place à nos frais et on fait un recours indemnitaire. Ce recours dure dix ans et en attendant on fait intervenir une deuxième entreprise - qui est déjà intervenue - et qui prend ses précautions et ne voudra pas avoir la garantie de dix ans puisqu'elle interviendra sur quelque chose qui est déjà fait.

Donc la solution qui est proposée est la bonne. Qu'on ait des problèmes avec la société personne ne le conteste, que ces problèmes-là il faille les régler de la manière la plus légale possible, personne ne le conteste. On a pris les deux sécurités : reprise totale de la piste, que jusqu'à présent la société Colas refusait, et garantie décennale derrière.

Le seul risque que l'on prend c'est que cela marche bien et que cela s'arrête-là. L'autre risque que l'on prend c'est que cela ne marche pas et qu'on puisse à ce moment-là faire la procédure complexe et longue et qui coûtera de l'argent à la Ville.

Là, l'argent de la Ville n'est pas dépensé et nous avons la garantie de cette réfection.

On peut être contre tout systématiquement, il faut un tout petit peu réfléchir à la façon dont juridiquement les choses se posent et faire des propositions alternatives en ayant réfléchi.

D'ailleurs, les services sont à votre disposition pour vous aider à réfléchir.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? 3

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

MADAME DUMONT

06-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE - UTILISATEURS DE VEHICULES ELECTRIQUES - TARIFICATION INCITATIVE

Madame DUMONT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre collectivité s'est très largement engagée dans une démarche de développement durable, la réduction de gaz à effet de serre compte parmi les objectifs forts du Grenelle et vise entre autre l'automobile dont il convient de rationaliser son usage en combinant réglementation et incitation.

Le développement du véhicule électrique, seul véhicule à ce jour totalement *décarboné* est l'un des volets de cette rationalisation des transports urbains.

Soucieuse de cette problématique, notre collectivité s'est déjà engagée dans cette voie notamment en incluant dans ses contrats de délégation de service public de parcs en ouvrage, l'obligation d'équiper un certain nombre de places de bornes de recharge, d'infrastructures indispensables pour permettre à l'utilisateur un usage similaire à celui des autres véhicules.

Elle entend aujourd'hui accompagner le développement de ce mode de transport propre, par des mesures tarifaires incitatives facilitant leur stationnement et leur mise en charge.

Celles-ci se traduiront pas l'instauration de tarifs préférentiels pour les utilisateurs de véhicules électriques, particuliers et entreprises, qui pourront en bénéficier après contrôle de leur carte grise.

Nous avons décidé une gratuité totale sur un stationnement en voirie et en ce qui concerne le stationnement dans le parc public en régie qui sont équipés de bornes de rechargement, un abonnement mensuel de 10 €, trimestriel 30 €, semestriel 60 € et annuel 120 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces tarifs de stationnement.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'intervention. Pas de votre contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

06-2 - PARC DE STATIONNEMENT DU PALAIS DES CONGRES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU STATIONNEMENT HORS VOIRIE

Madame DUMONT : Je ne reprends pas l'intégralité de la délibération puisque nous avons répondu à la question orale, je vous demande simplement de décider de la remise en service du parc hors voirie dans le cadre du SPIC, d'autoriser la création de la régie nécessaire à cette gestion, d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir trois postes d'agents saisonniers et d'approuver la tarification applicable à l'usage des places de stationnement considérées.

Monsieur le Maire : C'est bien résumé. Pendant la période estivale il n'y a pas de palais des congrès, cela pouvait remettre en cause le BEA, donc de créer un SPIC permet de le mettre en place. En juillet, tous les véhicules et matériel du festival de Jazz y seront stockés et cela dégagera la voirie. En août et en septembre, le parking sera ouvert au public. Puis il sera rouvert puisque le palais continuera à fonctionner.

Voilà la meilleure façon, à mon avis, d'essayer de gérer ce dossier complexe avec une sécurité juridique, sans danger, et sans pénaliser les habitants ou les riverains de Juan-les-Pins.

Il n'y a pas d'intervention. Pas de votre contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME PUGNAIRE

08-1 - CADRE DE VIE - ASSOCIATION REGIONALE POUR LE FLEURISSEMENT ET L'EMBELLEMENT DU CADRE DE VIE- ADHESION DE LA COMMUNE

Madame PUGNAIRE : La Commune participe depuis de très nombreuses années à la politique initiée par le Comité national des villes et villages fleuris, en faveur du fleurissement et surtout d'aménagements urbains. Il s'agit de proposer l'adhésion annuelle à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du Cadre de Vie, pour l'année 2009, pour une cotisation annuelle de 785 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la Commune à adhérer à cette association pour l'année 2009.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Vote contre ? Abstentions ? 2

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - ECOLES MATERNELLES - DELEGATION DES ACTIONS DE PREVENTION MEDICO-SOCIALE - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DULBECCO : Il y a juste une toute petite erreur : la participation du Département est de 56,55 € et non de 56,60 € ce qui fait un manque à gagner de 40 € pour la Ville d'Antibes.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Vote contre ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - BATIMENTS COMMUNAUX – MARCHÉ DE GARDIENNAGE - LOT N°5 –GARDIENNAGE DES MANIFESTATIONS - RESILIATION DU MARCHÉ N°06/1279

Monsieur RAMBAUD : La société attributaire de ce marché a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon et donc, pour assurer la continuité du service public, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la résiliation du marché pour pouvoir lancer une nouvelle procédure.

Monsieur le Maire : Intervention Mlle DUMAS.

Mademoiselle DUMAS : Très rapidement, c'est le deuxième problème avec le marché de gardiennage. Cette fois c'est le lot N°5, après le lot N°2 en ma rs... Vu les problèmes de stabilité des entreprises choisies pour ce marché, nous nous demandons si le fait de le découper en lots n'est pas source de ces instabilités !

Monsieur le Maire : Votre esprit est compliqué. Découper en lots cela signifie plus de transparence et plus de concurrence. Si on fait des lots globaux, il me semble que l'on favorise les monopoles et à ce moment-là cela favorise les regroupements capitalistiques. Il me semble que si je vous avais proposé le regroupement de l'ensemble des lots cette délibération vous aurait horripilé.

Pour lutter contre le capitaliste monopolistique, nous avons essayé de faire des lots et nous continuerons ainsi. Quand une entreprise est défaillante, on relance le lot et cela permet le développement des petites et moyennes entreprises auxquelles je suis sûr, Mlle DUMAS, que vous êtes très attachée.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

MADAME BLAZY

27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - CLASSE DE HARPE - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Madame BLAZY : Heureusement qu'il y a la musique dans la vie ! Voici donc une délibération qui, je l'espère, va nous mettre tous en harmonie puisqu'il s'agit de la classe de harpe, instrument magnifique. Aujourd'hui nous avons une liste d'attente d'élèves et un professeur titulaire à temps non complet, à 17 heures. Nous vous proposons donc de rajouter trois heures de harpe et de porter ce poste à 20 heures, d'en faire donc un emploi à temps complet et merci pour les élèves.

Monsieur le Maire : Merci pour la harpe et l'harmonie que cela engendre. Pas de vote contre ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - DIRECTION DES MUSEES - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DAHAN : Il est proposé un projet de partenariat culturel destiné aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés. La réalisation de ce projet permettrait de proposer aux malades, des activités liées à l'art et à la création mais aussi à la mémoire du patrimoine, ce qui est relativement important puisque ces groupes de personnes seront constitués par les membres de l'accueil thérapeutique de jour.

C'est dans ce cadre qu'une convention sera établie entre la Commune et le CCAS d'Antibes afin de déterminer les modalités de ce partenariat dont l'objectif est de permettre la mise en œuvre de ces actions culturelles et artistiques.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je demande aux groupes de l'opposition de réfléchir sur la pratique que nous avons eue dans les questions orales aujourd'hui, probablement d'allonger le temps des questions avec débat, pour ne pas les amputer car je considère qu'ils étaient de qualité et qu'il faut que nous ayons la possibilité d'encadrer les choses, en tout cas je vous propose d'étendre le temps, comme nous l'avons constaté aujourd'hui alors que les questions-réponses courtes suffisent en 2 mn/2 mn.

Je vous souhaite un bon 14 juillet de manière républicaine et en même temps je souhaite à tous une bonne saison estivale avec suffisamment de tranquillité pour nos concitoyens, suffisamment de dynamisme pour notre économie et surtout que vous passiez de bonnes vacances afin de revenir en forme. J'ai constaté toutefois que vous n'avez pas perdu de votre pugnacité et de votre vigilance. Bonnes vacances si vous en prenez !

La séance est levée à 19 heures 05.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Jonathan GENSBURGER